

## Monographie de l'instituteur de Bray-et-Lû (1899)

### Situation

La commune de Bray-Lû est située dans la partie nord-ouest du département de Seine-et-Oise. Elle appartient au canton de Magny et à l'arrondissement de Mantes. Elle est à 11 kilomètres de Magny, 22 kilomètres de Mantes, 62 kilomètres de Versailles et 80 kilomètres de Paris. Elle se trouve dans la jolie vallée de l'Epte, à peu près à égale distance des deux petites villes Normandes bien connues: Gisors au nord et Vernon au sud. Elle est dans la partie inférieure de cette vallée: une vingtaine de kilomètres la séparent de son confluent avec la Seine, un peu au-delà de Giverny, petit village de l'Eure. Le cours assez régulier de l'Epte lui sert de limite naturelle avec le département de l'Eure, situé sur la rive droite. Toutefois une partie du village de Bray, une grande propriété (ancien couvent après la Révolution) aujourd'hui résidence du directeur de l'usine, et une petite bande de terrain avoisinant le village et à peu près parallèle à l'Epte forment deux angles saillants dans l'ancienne Normandie sur la rive droite de l'Epte. Le village de Bray est bâti dans la partie sud-ouest du territoire; il est essentiellement constitué par une rue perpendiculaire au cours de l'Epte ayant la direction est-ouest, plus étendue sur la rive gauche et formant un groupe beaucoup plus dense. On serait tenté de croire que cette seconde partie, se croyant en défaut (puisque'elle devrait appartenir au département de l'Eure) a voulu former une masse compacte afin de pouvoir se défendre contre les revendications d'un voisin querelleur. A l'extrémité de cette rue principale (du côté nord-ouest) nous trouvons quelques maisons le long de la route de Gisors à Vernon, partie du côté de St Rémy et partie dans la direction de Fourges. Elle détermine ainsi deux rues suivant une ligne à peu près perpendiculaire à la grande rue. On ne saurait être accusé de partialité en oubliant Lû, propriété située dans la partie nord, cachée au milieu des arbres et à laquelle il serait prétentieux de donner le nom de château. En partant de Lû nous nous dirigeons vers le sud-est: nous rencontrons successivement Pont-Ru et St Louis, petits hameaux, le premier dans la vallée de l'Aubette de Magny, et le second dans celle du ru de Chaussy. Si l'on remarque que Lû est à une faible distance de l'Epte, nous sommes amenés à constater que les ancêtres de Bray, convaincus de la nécessité de l'eau pour les usages domestiques et de sa valeur comme force motrice n'ont voulu s'établir que partout où ils ont pu la faire servir à ce double but.

### Communes limitrophes

La commune de Bray-Lû a un territoire très petit; on dirait qu'il ne lui a été octroyé qu'à regrets. Vers l'ouest les communes de Bus St Rémy et de Fourges viennent confiner à ses dernières maisons; à l'est, Ambleville arrive à 1 kilomètre à peine du village, borde Pont-Ru et comprend même une maison située sur le côté est de la route qui borde les deux communes. Le territoire s'étend un peu plus au nord vers Montreuil et au sud vers Chaussy et Amenucourt.

## *Population*

*Les états concernant le recensement de la population établissent les données suivantes:*

<i>An 13</i>	<i>140 h , plus 23 dames bénédictines</i>
<i>1817</i>	<i>148 h</i>
<i>1831</i>	<i>168 h</i>
<i>1836</i>	<i>164 h</i>
<i>1841</i>	<i>215 h</i>
<i>1846</i>	<i>260 h</i>
<i>1851</i>	<i>248 h</i>
<i>1856</i>	<i>246 h</i>
<i>1861</i>	<i>291 h</i>
<i>1866</i>	<i>268 h</i>
<i>1872</i>	<i>288 h</i>
<i>1876</i>	<i>313 h</i>
<i>1881</i>	<i>366 h</i>
<i>1886</i>	<i>372 h</i>
<i>1891</i>	<i>365 h</i>
<i>1896</i>	<i>395 h</i>

*Les chiffres prouvent d'une façon éloquente le mouvement progressif à peu près régulier de la population depuis un siècle. Cet accroissement est dû aux industries qui ont été installées à Bray; une, celle du zinc, a pris un développement très important. A l'opposé de la plupart des communes rurales, Bray a vu sa population croître; elle a presque triplé depuis un siècle. Tous ses logements sont occupés; l'agrandissement du cimetière dans sa situation actuelle, à l'extrémité du village, en a malheureusement arrêté pour longtemps l'essor; il est à regretter et même à déplorer que l'administration supérieure ait donné sa sanction à cette mesure. Du côté ouest Bray est arrêté par le département de l'Eure, dans la direction opposée son cimetière l'empêche de s'étendre.*

*Il existe actuellement à Bray 68 maisons habitées par 344 habitants, et dans les 3 hameaux 8 maisons comprenant une population éparsée de 51 personnes.*

### *Tableau des mariages, naissances et décès*

<i>Années</i>	<i>Mariages</i>	<i>Naissances</i>	<i>Décès</i>
<i>1792-1802</i>	<i>10</i>	<i>39</i>	<i>28</i>
<i>1803-1812</i>	<i>7</i>	<i>19</i>	<i>31</i>
<i>1813-1822</i>	<i>11</i>	<i>44</i>	<i>33</i>
<i>1823-1832</i>	<i>11</i>	<i>46</i>	<i>32</i>
<i>1833-1842</i>	<i>17</i>	<i>56</i>	<i>34</i>

1843-1852	21	73	43
1853-1862	12	76	57
1863-1872	21	65	59
1873-1882	29	90	90
1883-1892	30	97	93

*Les registres de l'état civil nous font constater: 1) que le chiffre des naissances sauf pour les deux dernières périodes est de beaucoup supérieur à celui des décès; 2) que le nombre des naissances est au moins triple, parfois les quadruples et les quintuples de celui des mariages; ainsi on est amené à conclure que les familles nombreuses sont communes à Bray. Les dénombrements de 1891 établissent 16 familles sans enfants vivants; 30 familles ayant 1 enfant, 25 ayant 2 enfants, 17 ayant 3 enfants, 3 ayant 4 enfants, 8 ayant 5 enfants, 2 de 6 enfants et 5 ayant 7 enfants vivants et au-dessus.*

### *Superficie*

*Le territoire de Bray-Lû est très petit. Il ne compte que 355 h<sup>a</sup>. Il n'existe dans tout le canton que 2 communes ayant une superficie moindre: Charmont et Magny-en-Vexin. Il occupe donc le 26<sup>e</sup> rang. Il forme un rectangle irrégulier ayant à peine 1500 m dans sa partie la plus large et 3000 m environ dans le sens de la longueur.*

*D'après le cadastre établi en 1823, cette surface se répartit ainsi:*

<i>Terres</i>	<i>229 h<sup>a</sup> 80</i>
<i>Terres plantées</i>	<i>1 h<sup>a</sup> 16</i>
<i>Jardins</i>	<i>2 h<sup>a</sup> 80</i>
<i>Objets d'agrément</i>	<i>3 h<sup>a</sup> 71</i>
<i>Prés</i>	<i>53 h<sup>a</sup> 63</i>
<i>Bois</i>	<i>36 h<sup>a</sup> 33</i>
<i>Friches</i>	<i>6 h<sup>a</sup> 28</i>
<i>Propriétés bâties</i>	<i>1 h<sup>a</sup> 69</i>
<i>Marais</i>	<i>19 h<sup>a</sup> 74</i>

### *Altitude*

*Bray, situé dans la partie inférieure de la vallée de l'Epte, est à une altitude très faible, 29 m. Sur la rive droite en face de Bray est un coteau très rapide ( Beaudemont ) terminé par un plateau assez vaste d'une altitude de 140 m. C'est le commencement du Vexin Normand.*

## *Nature du sol*

*Malgré l'exiguïté de son territoire le sol de la commune présente des différences notables. Les vallées de l'Epte et de l'Aubette présentent, sur leurs bords, des zones assez larges, ayant reçu le nom caractéristique des marais. Le sol par suite d'amélioration et de travaux d'assainissement, est aujourd'hui débarrassé de l'excès d'eau nuisible à l'établissement des prairies naturelles. C'est un sol humifère avec un sous-sol perméable. Une autre partie, située au sud du village et peu éloignée de l'Epte est de nature siliceuse.*

*On y a extrait jusqu'à ces dernières années le silex ou caillou pour l'entretien des routes. En gravissant le coteau est dans la direction d'Omerville, on se trouve sur un plateau où l'élément calcaire domine. Certaines parties présentent de bonnes terres franches. Dans la partie cultivée, les éléments dominants et en quantité variable sont le calcaire et la silice.*

## *Climat*

*Placée à 8 kilomètres de la Seine, dans la vallée même d'un de ces affluents de second ordre, Bray-Lû jouit du climat séquanien. Toutefois sa situation dans la vallée de l'Epte et celles de deux de ses affluents, Aubette de Magny et Ru de Chaussy a produit des modifications assez importantes. La vallée de l'Epte présente à peu près la direction Nord-Sud; de plus, elle est bordée sur la rive droite seulement d'un coteau élevé qui fait engouffrer avec violence, dans la vallée, les vents du Nord et du Sud.*

*Le coteau qui s'élève un peu au-dessus de Bray le protège du vent d'Ouest très fréquent. Le village est traversé sensiblement par son milieu par d'Epte; cela joint au voisinage de l'Aubette et du Ru de Chaussy amène fréquemment du brouillard. Aussi par le temps calme et un peu froid, le brouillard persiste toute la journée. Il résulte donc de ces diverses influences, un climat humide et brumeux sensiblement plus froid en hiver. En été, le voisinage de l'Epte amène une fraîcheur très agréable. Aussi, pendant la belle saison voit-on nombre de promeneurs dans notre jolie vallée.*

## *Relief du sol*

*Bray appartient au Vexin; il est sur les confins du Vexin Français et du Vexin Normand. Ne croyez pas y voir une de ces belles plaines si fertiles et si riches du Vexin, comparable à celle de la Beauce. Là serait une grave erreur. Nous trouvons un sol accidenté, présentant des ondulations et des coteaux nombreux.*

*Les coteaux sont exposés surtout au sud et à l'ouest. Au-dessus de Pont-Ru, nous voyons la Garenne, vers Omerville, la Côte Sucrée, dans la direction de Chaussy à St Louis, Thiron. Sur la rive gauche de l'Epte se trouve une partie à peu près plate "Les Marais"; on y a établi des prairies artificielles et naturelles. La vallée de l'Aubette, profondément encaissée dans sa partie supérieure*

*et moyenne s'élargit subitement en entrant sur notre territoire à Pont-Ru; Elle coule alors au milieu des grandes prairies. La vallée du Ru de Chaussy présente les même particularités; ce petit ruisseau, à la sortie de St Louis, coule à une faible distance de l'Aubette mais, au lieu de se joindre à cette dernière, comme on serait tenté de le croire d'après la conformation du terrain, il va se jeter directement dans l'Epte.*

### *Hydrographie*

*On peut affirmer que l'eau a eu une importance capitale dans le développement de notre village; c'est elle qui fait encore sa prospérité actuelle; elle prête sa force docile et puissante pour mettre en mouvement les laminoirs et tréfileries de zinc à Bray, la scierie mécanique et le moulin de Pont-Ru. Il y a 15 ans une filature qui occupait 70 ouvriers devait en grande partie sa vie au petit Ru de Chaussy. Malheureusement pour la prospérité de Bray, cette filature est abandonnée, et ses vastes bâtiments ont été transformés en exploitation agricole.*

### *Epte*

*L'Epte prend sa source dans le plateau de Bray ( Seine Inférieure ); elle a un cours d'environ 100 kilomètres; elle coule dans une jolie vallée, au milieu de beaux pâturages, où l'on élève les bestiaux ( chevaux et vaches ) de race normande. Elle fait mouvoir sur son chemin, une foule de moulins et d'usines. A Bray, elle a acquis toute son importance. Elle a reçu un peu en amont, ses deux derniers affluents: l'Aubette et le Ru de Chaussy. C'est une rivière large de douze mètres et profonde de cinquante centimètres environ. Son cours, présentant quelques sinuosités, borde notre territoire sur une longueur de 3 kilomètres dans sa partie ouest, la séparant du département de l'Eure. Elle traverse le village à peu près au milieu. Un peu en amont se trouve un canal de dérivation amenant les eaux aux usines de la Vieille Montagne et les ramenant à l'Epte après un parcours de 500 m. Les eaux de l'Epte sont claires et paraissent pures; mais le savant y trouverait certainement microbes et poisons. Certaines usines, établies sur ses bords, et à qui elle donne la vie, y déversent sans scrupule leur résidus et produits toxiques pour les malheureux habitants: truites, anguilles et autres poissons.*

### *Aubette de Magny*

*C'est un petit cours d'eau d'une vingtaine de kilomètres. Il prend sa source à cinq kilomètres de Magny qui lui donne son nom pour la distinguer de l'Aubette de Meulan qui va se jeter dans la Seine à cette dernière ville. Elle coule de l'est à l'ouest dans une jolie vallée. Malgré son peu d'importance, elle fait mouvoir usines et moulins sur son passage. Elle entre sur notre territoire à Pont-Ru et fait mouvoir une scierie et dix mètres plus loin un moulin. La largeur est alors de deux mètres et sa profondeur de vingt à trente centimètres. Elle va se jeter dans l'Epte après un*

parcours d'un kilomètre sur notre territoire. Ses bords sont marqués par une double rangée de peupliers au milieu de belles prairies. Là encore, le poison, le terrible acide a accompli son oeuvre. Pour produire le funeste alcool on a détruit les jolies écrevisses qui vivaient paisiblement dans ce clair ruisseau il y a quelque vingt ans. Disparues aussi presque totalement les truites qui remontaient le cours de l'Aubette.

### *Ru de Chaussy*

Voilà l'humble ruisseau; il n'a que quelques kilomètres de long, six ou sept. Il peut être franchi d'un saut. Il est large d'un mètre et profond de quinze à vingt centimètres. Son cours est rapide. Il se hâte de porter à l'Epte le faible tribut de ses eaux et de fournir sa modeste part de vie aux importantes usines de la V<sup>e</sup> Montagne. Il y a quinze ans à peine ce petit ruisseau rendait de grands services. Il faisait mouvoir en partie les différentes machines d'une filature occupant 70 personnes.

Il n'en a plus qu'un vague souvenir. La filature est transformée en exploitation agricole. Aujourd'hui il ne sert plus que de temps à autre à mettre en mouvement quelques machines agricoles: batteuse, coupe-racines. La vallée est jolie. Sur la rive droite est un coteau exposé au midi sur lequel on a autrefois cultivé la vigne, d'où sa dénomination de Vignes de Chaussy. En face, sur la rive opposée, est le coteau de Thiron qui portait une importante abbaye dont il ne reste plus aucune trace. Il coule presque toujours au bord ou à une faible distance de la route de Bray à Chaussy et à Brueil, qu'il égaie de son doux murmure au milieu de prairies et de peupliers. Puis, à St Louis, on l'enferme dans des étangs. On le laisse ensuite s'échapper: il entre alors dans la vallée de l'Epte après un cours assez irrégulier de 3 kilomètres sur notre territoire.

### *Voies de communication*

Bray est très bien desservi sous ce rapport.

D'excellentes routes le relient avec toutes les localités environnantes. Trois de ces routes suivent la vallée des cours d'eau. Bray est bâti en grande partie à l'extrémité de la route suivant la vallée de l'Aubette et allant de Bray à Chaumont-en-Vexin. Son point de départ est à l'extrémité du village à la route de Gisors à Vernon. Cette deuxième suit la vallée de l'Epte et la voie ferrée reliant ces deux petites villes. Elle est construite sur la rive droite de l'Epte. Quelques maisons la bordent vers Fourges et St Rémy. Une troisième suit d'abord la vallée du Ru de Chaussy; elle se détache de la première à la sortie du village et va à Brueil en passant par Chaussy, Villers-en-Arthies, Aincourt et Sailly. Une quatrième route de St Clair à Villiers-en-Désœuvre (Eure et Loir) permet de se rendre à Montreuil-sur-Epte en passant par Pont-Rû, Lû et Coppières.

Elle coupe la 1<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> à 1 kilomètre du village, passe devant St Louis et traverse la partie sud-est du territoire en se dirigeant vers Amenucourt. Les quatre routes classées dans les chemins de grande communication sont dans un état de viabilité excellent et très fréquentées. Aussi ce réseau de routes est-il suffisant. Il existe en plus un chemin vicinal de 200 m de long dans la partie sud du village en face de la gare. Il y a aussi des chemins ruraux et des voiries permettant

*aux cultivateurs d'accéder à leurs champs. Mais ces routes ne sont plus suffisantes aujourd'hui dans les milieux industriels pour satisfaire aux besoins des activités humaines et aux exigences commerciales. Il faut les moyens de communication les plus rapides: le*

### ***Chemin de fer***

*Bray possède une voie ferrée depuis 1869. Ce fut, à son origine, une ligne d'intérêt local, allant de Gisors à Vernon et Pacy-sur-Eure. Elle faisait partie du réseau de l'Eure. Mais il y a 6 ans, en 1893, cette ligne a été rachetée par la compagnie de l'Ouest et incorporée à son réseau. Elle relie entre elles les lignes de Paris-Dieppe, Paris au Havre et Paris-Granville, car elle se prolonge jusqu'à Dreux. De Gisors à Vernon la ligne suit la riante vallée de l'Epte. Haltes et stations sont nombreuses et le train, obligé de s'arrêter bien souvent, ne parcourt pas 60 kilomètres à l'heure. Mais le voyageur en profite pour admirer à son aise les villages et les paysages charmants qui s'offrent à son regard. La ligne n'a qu'une voie; elle est parcourue par quatre trains allant sur Gisors (montants) et trois sur Vernon (descendants). Il y a un train spécial aux marchandises, allant de Gisors à Vernon; un autre train est mixte.*

*Bray est placé dans une situation particulièrement favorable sous le rapport des communications. Il est très facile par les lignes de Dieppe et du Havre de se rendre à Paris, à Versailles et par la 2<sup>e</sup> à Mantes. Les baigneurs fort ravis d'ailleurs peuvent aller presque directement à Dieppe et au Havre. On peut rejoindre rapidement les grandes lignes du Nord par la direction Gisors à Beauvais. Les relations avec le chef-lieu de canton, Magny, sont heureusement peu nombreuses; les moyens de s'y rendre font totalement défaut. Le problème sera résolu le jour où la ligne de Chars à Magny sera prolongée jusqu'à Bray en suivant la vallée de l'Aubette, ainsi qu'il en a été question à différentes reprises. Un détail: le nom de la gare est Bray-Ecos. Examinant la géographie de Seine-et-Oise, vous chercherez vainement Ecos. Il y a à cela une excellente raison. Nous sommes dans l'ancien réseau de l'Eure et Ecos est un bourg de l'Eure, 500 habitants, chef-lieu de canton. Distance de la gare de Bray-Ecos: 6 kilomètres. Plaignez le malheureux voyageur, débarquant pour la première fois, ne connaissant pas cette particularité et pensant n'avoir à faire que quelques enjambées pour régler ses affaires à Ecos. S'il aime le chemin montant de la Fontaine, ce sera merveille. D'abord un kilomètre le long de l'Epte jusqu'à St Rémy, puis une montée de 4 kilomètres, et il apercevra le bourg peu intéressant d'ailleurs, but de son riant voyage. Vous devinez d'ailleurs qu'il n'y a aucun moyen de locomotion pour s'y rendre. Le pauvre Lû a été complètement oublié; on a protesté en sa faveur; mais pour le faire connaître la tyrannique compagnie de l'Ouest, a demandé le versement préalable d'une indemnité de 300 F. Le Conseil municipal, ayant trouvé le chiffre 300 F pour 2 lettres, c'est à dire 150 F par lettre un peu trop élevé, est disposé à attendre que les graveurs et typographes de la compagnie puissent effectuer la modification à un tarif plus réduit.*

### ***Particularités. Flore et faune***

*Bray, localité exclusivement industrielle, ne présente rien d'intéressant à ce sujet.*

Toutefois, jusqu'en 1897, on a cultivé le houblon dans un grand champ d'un hectare environ, près du château de Lû. C'était M. Champy, propriétaire de ce domaine qui avait introduit cette culture. Il avait construit un grand bâtiment spécialement aménagé comme séchoir à houblon. Malheureusement des défauts assez graves dans la préparation du houblon en avaient empêché la vente. Par suite du décès de M. Champy, cette culture est totalement abandonnée.

### **Etat de la propriété**

Le territoire de Bray-Lû est assez divisé. A l'établissement du cadastre il a été partagé en 2 sections A et B. La première, partie nord, dite de Lû comprenait 304 parcelles représentant une surface de 123 h<sup>a</sup>. La deuxième, partie sud, dite "le village" comprenait 480 Parcelles et une superficie de 232 Hectares. Il existait alors 11 parcelles de 5 à 20 h<sup>a</sup>, 56 parcelles de 1 à 5 h<sup>a</sup>, 62 de 1/2 h<sup>a</sup> à 1 h<sup>a</sup> et 675 au-dessous de 1/2 h<sup>a</sup>. A ce moment la propriété foncière était répartie entre 180 personnes.

Quelques mots sur la situation actuelle. Tous les ouvriers à Bray travaillent à l'usine à zinc. Leur occupation ne les intéresse pas aux champs, à la terre, à la possession du sol. La plupart sont d'origine étrangère à la localité. Aussi il n'existe qu'un nombre extrêmement restreint d'ouvriers possédant quelques parcelles de terre. Les chiffres suivants le prouvent. Deux propriétaires possèdent près de 5/9 du territoire soit 190 hectares sur 355. Cette partie comprend les parcelles les plus étendues; le reste est très morcelé et appartient à 162 propriétaires, dont 34 seulement demeurent à Bray. Le reste est réparti de la façon suivante: 3 sont domiciliés à Ambleville, 42 à Montreuil, 8 au Bus-St-Rémy, 13 à Fourges, 2 à Amenucourt, 12 à Chaussy et 48 dans des communes non limitrophes. Il résulte de ces chiffres qu'une partie du territoire est possédé et exploité par des cultivateurs des localités voisines. Ajoutons qu'il n'y a à Bray que trois cultivateurs, tous trois fermiers: MM. Champy, Pihan et Duport.

### **Propriétés bâties**

Il existe tant à Bray que dans les hameaux 76 maisons possédées par 36 propriétaires, dont 15 ne demeurant pas à Bray. Le tiers des maisons est possédé par la Vieille Montagne, 1/6 environ par les héritiers de M. Laporte. Sur les 60 ménages ouvriers demeurant à Bray, il n'y en a que 9 possédant une maison leur appartenant. La situation de l'ouvrier est très stable. Les renvois sont très rares et pour des motifs réellement graves. Pourquoi l'ouvrier n'est-il donc pas propriétaire de sa maison ? La raison essentielle est que bon nombre d'entre eux sont logés à des conditions très avantageuses par la Société.

### **Principales cultures**

L'agriculture n'occupe qu'un rang secondaire. Si nous ne sommes pas dans la grande plaine



du Vexin, nous en trouvons du moins les cultures: céréales, prairies artificielles, betteraves et pommes de terre. Les statistiques annuelles nous donnent les renseignements suivants: Blé 35 h<sup>a</sup>, seigle 10 h<sup>a</sup>, avoine 50 h<sup>a</sup>, orge 3 h<sup>a</sup>, betteraves fourragères 10 h<sup>a</sup>, betteraves à sucre 2 h<sup>a</sup> 5, pommes de terre 3 h<sup>a</sup>, prairies naturelles 65 h<sup>a</sup>, prairies artificielles 70 h<sup>a</sup>.

Le défaut de fertilité du sol ne permet pas partout la culture du blé, c'est ce qui explique le chiffre relativement faible de la superficieensemencée en blé; l'avoine et le seigle s'y plaisent mieux, surtout l'avoine qui occupe le 1<sup>er</sup> rang tant par la surface consacrée à sa culture que par les rendements obtenus. Le méteil est à peu près disparu.

Les sols les plus pauvres sontensemencés en seigle; par l'emploi de fumures abondantes et des engrais chimiques on a substitué le blé au méteil dans d'autres. La difficulté de vendre aujourd'hui le méteil sur les marchés est encore une cause importante de la suppression de cette culture. L'orge n'est guère produite que pour les besoins locaux, c'est à dire pour la nourriture des bestiaux; vaches et porcs.

Il n'y a qu'un seul cultivateur, et celui dont l'exploitation est la moins importante qui fabrique lui-même son pain; il résulte donc que les grains récoltés sont vendus aux meuniers et grainetiers des environs; principalement à Hodent, Magny, Roconval, Amenucourt, Gommecourt et Vernon.

La betterave fourragère est produite en abondance pour l'alimentation du bétail en hiver. L'emploi des fumures et des engrais donne des résultats satisfaisants. Les deux cultivateurs de Bray attachent une importance particulière à l'alimentation du bétail (race bovine) à cause des bénéfices qu'ils en retirent. La betterave à sucre est négligée; le peu de fertilité du sol, l'éloignement de Magny, 12 kilomètres, et le peu de bénéfices nets qu'il est possible d'en obtenir sont les causes de son peu d'importance. Quelques hectares seulement sont cultivés en pommes de terre et sont largement suffisants aux besoins de la consommation. Les jardins sont ordinairement de peu d'étendue, 6<sup>a</sup> en moyenne. Aussi nombres d'ouvriers louent-ils pour quelques mois une petite parcelle de terrain dans les champs pour y cultiver spécialement la pomme de terre. L'excédent possédé par les cultivateurs est expédié par le chemin de fer, sur Vernon, Gisors et Paris.

Les prairies naturelles, assez étendues dans les vallées de l'Epte et de l'Aubette occupent une superficie de 65 h<sup>a</sup>. Elles donnent des produits abondants qui sont pâturés en vert par les bestiaux. Les prairies sont munies d'entourages formés par des pieux en bois ou en fer portant plusieurs rangs de ruban en fer ou de fil de ronce artificielle. Dans certaines prairies spécialement destinées à l'élevage, les bestiaux y restent toute l'année. Dans d'autres, ils y sont amenés chaque jour, pendant la belle saison.

Les prairies artificielles occupent une surface de 70 hectares. On y cultive surtout la luzerne et le sainfoin ou bourgogne. On lesensemence avec une céréale de printemps, surtout avec l'avoine. La durée moyenne de ces prairies ne dépasse pas quatre ans, à cause du développement rapide des plantes nuisibles étouffantes. La nécessité de laisser reposer la partie superficielle du sol, peu productif en beaucoup d'endroits explique la superficie assez grande de ces prairies. On peut indiquer, en second lieu, la nécessité d'une bonne alimentation du bétail et les débouchés pour l'excédent. En mai et juin une certaine quantité de seigle et de luzerne est donnée en vert aux bestiaux. On cultive spécialement comme fourrage vert le trèfle, la vesce, le maïs et le sarrazin.

## **Outillage agricole**

*Les labours sont faits au moyen de la charrue dite mantaise ou du brabant. Ils ont une profondeur moyenne de 20 centimètres. Les autres instruments employés sont la herse à dents en fer, la mécanique ou batailleuse, le rouleau en fonte, la butteuse pour la pomme de terre. Les semailles sont faites partout à la main; il est bon de remarquer que le semoir pourrait être employé avantageusement dans deux exploitations présentant des parcelles assez grandes. Dans l'une, on emploie la faucheuse surtout pour les prairies artificielles et l'avoine. Un cultivateur seulement possède une machine à battre.*

## **Engrais**

*Le cultivateur a reconnu l'insuffisance du fumier de ferme. Quoique les bestiaux de race bovine soient nombreux et la production du fumier assez importante, il est fait usage des engrais chimiques pour toutes les cultures, principalement pour le blé et la betterave. Aussi avec un sol de qualité plutôt médiocre, on arrive à obtenir des rendements satisfaisants. Les engrais les plus employés sont le nitrate de soude, le sulfate d'ammoniaque et les superphosphates. Les engrais sont le plus souvent achetés à des marchands; il y aurait grand avantage pour le cultivateur à s'adresser au Syndicat agricole de Mantes à cause des garanties indiscutables qu'il offre, tant pour la qualité que le bon marché.*

## **Moisson**

*La récolte des céréales est faite principalement par des ouvriers étrangers à la commune: Belges ou Flamands ou habitants des communes voisines. Certains ouvriers de l'usine dans leur semaine de nuit, ou après leur journée, y prennent alors part. Quelques journaliers sont employés surtout pour la fenaison et le liage. Les bâtiments étant insuffisants pour contenir les récoltes, on établit des meules surtout aux abords du village.*

## **Battage**

*Deux cultivateurs font battre toute leur récolte à l'aide de batteuses mises en mouvement par la vapeur. Le travail est fait vite et bien, deux grands avantages. Il se fait le plus souvent dans les champs sur l'emplacement des meules. Le grain grâce aux machines perfectionnées employées aujourd'hui est prêt à être livré au meunier ou au grainetier. Pour cela, on prélève un échantillon du grain et on vend à livrer à des époques déterminées, toujours au poids. Le vieux système, qui consistait à porter au marché, à la halle quelques sacs de grains est à peu près disparu.*

## *Ouvriers agricoles*

*Une dizaine d'ouvriers sont employés dans les trois fermes de Bray. Tous sont d'origine étrangère à la localité. Il y en a même qui demeurent dans des communes voisines. A la fin de mai arrivent plusieurs ouvriers Belges ou flamands qui font divers travaux; binage et moisson et partent à la fin d'août.*

## *Arbres fruitiers*

*Sont peu nombreux dans les jardins de Bray plutôt potagers que fruitiers. Il existe plusieurs plants de cerisiers encore jeunes pour la plupart dans la partie sud, vers St Leu. Leur rapport est peu important. N'oublions pas que nous touchons à la Normandie, aussi nous trouvons dans les champs quelques pommiers et poiriers. Un certain nombre sont plantés en bordure le long des chemins. Nous remarquons quelques plants dans les prairies naturelles. Enfin plusieurs propriétaires avisés en ont établi de nouveaux sur plusieurs points et dans les meilleures conditions. Si le mouvement continue, on pourra chanter dans le village, avec plus d'à propos qu'aujourd'hui le gai refrain des clochers de Corneville: "vive le cidre de Normandie".*

## *Elevage du bétail*

*Cheval — Un seul agriculteur, M. Champy, élève chaque année quelques chevaux de race percheronne dans une prairie traversée par l'Aubette. Les chevaux sont destinés à la culture.*

*Boeufs et vaches — L'élevage de la vache ne se fait pas au point de vue commercial. Le cultivateur élève chaque année quelques sujets lui paraissant les mieux conformés et destinés à remplacer les animaux hors d'âge ou ne donnant qu'une production laitière insuffisante. Tous ces bestiaux sont de race normande et donnent des produits estimés. A Bray, il n'y a que deux cultivateurs; ils tirent un profit particulier de la vente de leur lait. Le prix du litre est de 20 centimes tandis que dans toutes les communes voisines il est de 15 c; d'ailleurs ce prix est réduit à une moyenne de 11 à 12 c pour ce qui est vendu aux laiteries ou fromageries. L'élevage du bœuf et du mouton est totalement inconnu.*

## *Volailles*

*Les basses-cours, rares d'ailleurs, ont une population assez nombreuse, mais suffisant à peine aux besoins locaux. C'est encore un revenu important pour le cultivateur qui trouve un débouché facile et assuré dans les besoins locaux. On remarque des poules de races diverses, l'oie, le*

canard, la pintade et le dindon. La proximité des cours d'eau, des pièces d'eau et des prairies est très favorable au développement de plusieurs de ces oiseaux. Quelques ménages ont leur petite basse-cour aménagée dans un petit espace grillagé.

### *Gibier*

C'est un refrain à peu près unanime de tous les chasseurs de s'écrier: "Il n'y a plus de gibier". Est-ce exact à Bray ? Les perdrix et les cailles sont assez nombreuses. Le lièvre est plus rare comme il y a peu de bois, il y a peu de lapins. Le faisan est inconnu. En hiver, les privilégiés rencontrent dans les marais, sur les bords de l'Epte, quelques canards sauvages et quelques bécasses. En résumé: un petit territoire, beaucoup de chasseurs et peu de gibier.

### *Oiseaux*

Nous trouverons tous les oiseaux de la région et leur énumération n'offrirait rien d'intéressant. Les uns habitent la plaine et sont les précieux auxiliaires du cultivateur; d'autres demeurent dans les haies et les arbres voisins de nos maisons et défendent nos légumes. Le rossignol fait entendre dans toute la vallée ses jolis chants par les belles nuits d'été. Les corbeaux sans y être nombreux ne sont pas sans causer des dommages assez sérieux aux champs nouvellement ensemencés à l'automne et au printemps. Toutefois on n'est pas obligé de recourir à l'extermination organisée des jeunes couvées en juin comme dans certaines localités voisines. Le long des cours d'eau on rencontre quelques rares poules d'eau. En hiver les canards sauvages et les bécasses habitent nos marais.

### *Insectes*

Si les insectes ne sont pas plus nombreux qu'ailleurs, ils le sont trop pour la prospérité des cultures et des jardins, ainsi que pour le bien être des habitants. Le hanneton et sa larve y exercent leurs ravages. Les affreuses chenilles, les limaces et limaçons trouvent un asile sûr dans les haies qui entourent les jardins. De jeunes plantes flétries annoncent çà et là la présence des courtillières très communes dans les jardins. Des moustiques, moucheron et autres bestioles trouvent un séjour charmant dans le voisinage des cours d'eau et bosquets.

### *Animaux nuisibles*

Ils ont heureusement peu de représentants. Guillot pourrait crier "au loup" il ne troublerait

pas la quiétude de ses amis. L'apparition fort rare d'un sanglier vient parfois jeter un moment d'émotion parmi les chasseurs. Les vilains exploits des putois, belettes et fouines sont sévèrement réprimés. Les chasseurs, fort jaloux, les punissent de mort sans jugement préalable.

### Poisson

L'itinéraire de l'empereur Antonin, en 190 de notre ère vante les anguilles de l'Épte, ses truites, ses écrevisses et ses goujons. Mille ans après, Suger, abbé de St Denis, dit "Grata piscicum foecum didati Epta". Il y a donc lieu de croire que l'Épte fut une rivière très poissonneuse. Malheureusement il n'en est plus de même aujourd'hui. L'écrevisse a complètement disparu. Les grandes espèces qu'on y rencontre sont par ordre d'importance: la chevaine ou meunier, la vandoise, l'anguille, le gardon, la perche, la truite, le barbeau, quelques saumoneaux. Les petites espèces comprennent les ablettes, les vérons; le goujon a presque complètement disparu. Les causes de la disparition du poisson sont assez difficiles à déterminer. Les uns prétendent que les usines d'amont causent tout le mal; d'autres accusent les brochets, les loutres, les engrais chimiques. En dehors de ces causes, nous croyons que le dépeuplement provient surtout des abus auxquels les pêcheurs se sont livrés, soit au moyen d'appareils barrant complètement la rivière, comme les pêcheries, soit en traînant le gil, en temps prohibé, soit en jetant l'épervier sur les frayères. Le faucardement des herbes, effectué en juin, au moment où le poisson achève sa ponte est un travail destructeur du frai qui ne saurait marcher de pair avec le repeuplement et dont il faut tenir compte. Si l'on envisage l'époque à partir de laquelle le poisson a diminué dans la rivière, on s'apercevra que c'est peu après la construction des lignes de chemin de fer. Auparavant, quand il n'existait aucun moyen de transport rapide et commode on ne prenait que le poisson nécessaire à l'alimentation de la famille et encore on n'y tenait pas beaucoup, parce qu'on en avait à profusion. Le poisson n'avait pas de valeur marchande puisqu'on ne songeait pas à le vendre. Aussitôt que les habitants de la région ont eu connaissance de la valeur du poisson dans les villes, aussitôt qu'ils ont été au courant des modes d'expédition et des tarifs des compagnies de chemin de fer, ils se sont livrés à la pêche sur une grande échelle. L'appât du gain a excité l'avidité et la jalousie des pêcheurs indéliçats qui par défaut de surveillance, ont fini par épuiser la rivière. On cite certains meuniers des environs qui ont pris pour des centaines de francs de poisson en une seule nuit. Il est à remarquer que la rivière à Bray, est encore poissonneuse. Ce précieux avantage provient des barrages élevés qui arrêtent le poisson dans sa montée, de la réserve constituée dans les canaux d'amenée et de fuite des usines de la 1<sup>re</sup> Montagne; de la guerre que les pêcheurs font aux brochets. Enfin l'administration a fait déposer dans la rivière, à différentes reprises, plusieurs milliers de saumoneaux. Un garde forestier, installé à Bray, est chargé de la surveillance de la pêche. Il faut espérer que la population saura comprendre l'intérêt qu'elle pourra tirer d'une rivière bien empoissonnée, qu'elle s'efforcera de protéger les espèces précieuses et observer les règlements afin de renouveler les merveilleuses captures d'autrefois. L'aubette est la rivière où la truite se complait. Malgré son débit d'eau peu important, elle est la rivière favorite des pêcheurs qui trouvent toujours des truites saumonées à capturer dans ses eaux. On y rencontre aussi quelques meuniers. Le dépeuplement est occasionné ici par les distilleries d'amont. Les résidus ont fait disparaître complètement les écrevisses; le poisson ne tardera pas à subir le même sort si l'on ne surveille pas sérieusement les déjections industrielles. Le ru de Chaussy renferme encore quelques écrevisses. Le

*brochet, au moment du frai y remonte pour y déposer ses oeufs.*

### **Carrières**

*Il existe deux carrières à ciel ouvert pour l'exploitation du cailloux (silex) pour l'entretien des routes. L'une située près du village dans la partie sud (la chaillouterie) est abandonnée depuis peu. L'autre dans la partie nord, le long de la route de St clair à Villers-en-Désœuvre est encore exploitée. En plus du caillou, on en extrait le gravier pour l'établissement des allées dans les jardins, et le sable pur, employé pour la fabrication du mortier. A un kilomètre du village vers Pont-Ru, se trouve une marnière où l'on retire un amendement fort utile pour certaines terres.*

### **Scierie mécanique**

*Dans la partie nord-est, à l'entrée même de l'Aubette sur le territoire se trouve la scierie de Pont-Ru. La force de la chute est évaluée à 6 chevaux. Des scies circulaires y font merveille. Du bois de diverses essences: chêne, orme, frêne, peuplier surtout et poirier sont rapidement métamorphosés. Au bout de quelques heures, ils sont devenus traverses pour l'établissement des voies ferrées, madriers et planches de toutes dimensions destinées au charonnage, à la menuiserie, à l'emballage. On y prépare aussi des bois pour le placage, la gravure et l'impression des étoffes peintes. Une scie horizontale, dite à bois montant, exécute cette besogne pour laquelle on emploie le poirier. Trois personnes sont occupées à cet important travail. Cette scierie est de date récente. Elle a été installée il y a quelques dizaines d'années dans l'ancienne fabrique de papier abandonnée depuis plus de 20 ans. C'est grâce aux efforts intelligents de M. Reineville, notre maire actuel, que l'on doit cette importante industrie.*

### **Moulin**

*A quarante mètres à peine au-dessous de la scierie se trouve le moulin de Pont-Ru. Depuis près d'un siècle la famille Jubert s'y succède de père en fils. Comme autrefois, le meunier passe dans les villages voisins à des dates régulières pour chercher le blé, le seigle et les autres grains qu'il doit moudre. Lorsque les meules ont fait leur travail, il va de nouveau chez ses clients porter les céréales transformées. Mais cette industrie diminue d'une façon sensible. Très peu de personnes aujourd'hui cuisent elles-mêmes le pain de la famille. Des appareils perfectionnés livrent aux boulangers des farines mieux préparées. Certains agriculteurs possèdent des concasseurs pour moudre certains grains destinés à l'alimentation du bétail. Aussi la petite meunerie est appelée peu à peu à disparaître.*

## Usine à zinc V<sup>e</sup> Mgne

Qui donne à Bray son activité, sa vie, son commerce, son importance toute particulière qui a fait presque tripler sa population depuis un siècle ? C'est l'usine pour le laminage du zinc de la V<sup>e</sup> Montagne. Supprimez aujourd'hui cette importante industrie à Bray, il n'y restera pas cent habitants. La société de la V<sup>e</sup> Montagne possède vingt-deux usines dans divers pays, tant pour l'extraction du minerai que pour le travail du zinc. Elle occupe en tout 8000 ouvriers dont 170 à Bray. L'usine de Bray est située à l'extrémité sud-ouest du village; une haute cheminée en briques avec son nuage de fumée en signale l'emplacement. Elle est bâtie à l'angle des routes de Gisors à Vernon et de Bray à Chaumont, au point de départ de cette dernière; sa présence s'annonce à une assez grande distance par le bruit sourd des laminoirs en activité. Elle couvre avec sa cour, ses magasins et ses annexes une surface de 6 ha. Avec l'autorisation du Directeur il est très facile de visiter l'usine. Un contremaître se met gracieusement à votre disposition et vous donne les détails les plus intéressants sur les différents travaux qui s'exécutent sous vos yeux. Pour ne pas nous égarer, indiquons immédiatement les grandes divisions de l'usine. A droite, nous voyons la partie principale de l'usine où se trouvent la fonderie et les laminoirs, des ateliers de menuiserie, de forge, puis les magasins et plusieurs annexes pour le charbon, le zinc brut, le bois, etc. A gauche se trouvent les bureaux et la zinguerie. Dans une autre construction à 200 m vers le nord on fabrique le fil de zinc; cette dépendance est désignée sous le nom de St Louis. Disons tout de suite que la gare est à 100 m de l'usine et qu'une voie spéciale permet aux wagons d'être amenés directement à l'usine pour y déposer les matières premières et y être chargés des produits fabriqués. Suivons le contremaître et admirons l'ordre et le travail des ouvriers, la puissance et la perfection des machines. On se sent bien faible et bien petit quand on voit ces immenses volants tourner près de vous avec tant de force et de régularité. D'abord nous allons à la fonderie. Le zinc qui a été extrait du minerai en Belgique, en Allemagne, en Algérie, en Suède, n'est pas pur; il renferme souvent du plomb, des traces d'autres métaux et des matières étrangères. Par un premier traitement sur les lieux d'extraction, on obtient le zinc brut. C'est ce zinc qui est expédié à Bray sous forme de plaques. On les fond dans un grand four. On verse le zinc fondu dans des moules avec une grande cuillère digne de Gargantua. Puis on enlève une écume qui se forme rapidement à la surface par le refroidissement. Au bout de peu de temps le zinc se solidifie. On a une plaque de zinc longue de 60 cm, large de 25 cm et épaisse d'un à 2 centimètres. Le zinc se lamine à chaud à une température d'environ 120°. Le premier laminoir porte le nom de dégrossisseur. Rapidement l'ouvrier fait passer entre les cylindres les plaques de zinc, d'abord seules, puis deux à deux. Après avoir recommencé cette opération quatre ou 5 fois on obtient des plaques 90 cm sur 60 cm. Les bords de ces plaques sont irréguliers; on leur donne une forme géométrique au moyen des cisailles puis on les pèse et on procède au laminage définitif. Les plaques amincies passent entre des cylindres que l'on rapproche à volonté. Les lamineurs les disposent à cet effet par paquets. Peu à peu, elles s'aplatissent et deviennent des feuilles. C'est un dur métier que celui de lamineur. Les feuilles de zinc sont encore coupées suivant des dimensions déterminées au moyen de cisailles. Elles sont ensuite triées, pesées; celles qui présentent quelque défaut sont fondues à nouveau puis, les feuilles fabriquées et reconnues de bonne qualité sont classées par numéros, et dirigées sur les magasins et la zinguerie. Qui met en mouvement dégrossisseurs, laminoirs, cisailles etc. ? C'est l'eau et la vapeur. L'Epte, amenée par un canal, se met docilement au service des machines en faisant mouvoir cinq grandes roues. Plus loin, cette eau est changée en vapeur dans cinq grands

générateurs; la vapeur apporte donc son puissant secours. Nous passons à la zinguerie; une partie du zinc y est travaillé; en quelques instants, il devient gouttières, tuyaux, feuilles de formes variées pour la couverture. On en fait aussi des rubans, couvre-joints etc.

De là, nous nous rendons à St Louis. Le travail du zinc y est particulier. Le zinc fondu est versé dans des moules où il prend la forme de barres. Les barres passent dans des laminoirs présentant des cannelures de plus en plus petites. Elles s'allongent. Elles sont ensuite soumises à l'action d'une raboteuse. Puis on les fait passer dans des filières de plus en plus petites. On obtient ainsi des tringles et des fils de diverses grosseurs. D'autres machines servent à faire le clou de zinc. Près du chemin, nous avons remarqué le gazomètre délaissé, vieilli, il a vécu. Nous avons visité aussi l'atelier de menuiserie. On y fabrique et on y répare tant pour l'usine même que pour les maisons qui lui appartiennent tous les objets concernant cette profession. On y prépare aussi les fourreaux destinés à l'expédition du zinc, feuilles et objets divers. Des ateliers de forge sont destinés à la réparation ou à la réfection des pièces des machines. On vient entasser au magasin les feuilles de zinc prêtes à être livrées au commerce; on y range gouttières, tuyaux, pièces diverses, tringles, fils, clous. C'est là où l'on prépare les expéditions chargées directement dans les wagons. L'usine de Bray dessert principalement le centre et l'ouest de la France. Le travail est de jour et de nuit; une puissante machine produit l'électricité dont la brillante lumière permet à l'ouvrier de continuer sa tâche sans interruption.

### **Personnel**

Le personnel comprend un ingénieur directeur, un ingénieur chef de fabrication, trois surveillants ou contremaîtres, deux comptables, plusieurs employés et les ouvriers. Le personnel ouvrier est représenté par plusieurs catégories: les fondeurs, les lamineurs, les ouvriers chargés de diverses manipulations, les zingueurs fabricant les tuyaux, gouttières et pièces diverses; d'autres sont employés à la tréfilerie; citons encore des maçons, des menuisiers, des forgerons, des ajusteurs. De jeunes garçons au-dessus de 14 ans sont employés à des travaux peu fatigants, surtout à la zinguerie, à la tréfilerie et au magasin. L'effectif total du personnel de Bray compte 170 ouvriers.

L'usine est installée depuis 60 ans dans les meilleures conditions pour avoir ainsi toutes les sympathies du personnel ouvrier. Aussi de père en fils, sauf de rares exceptions on se succède à l'usine. La plupart des ouvriers sont nés à Bray ou dans des communes voisines. Bray est trop petit pour loger tout le personnel ouvrier. Il n'y a que 80 ouvriers demeurant dans la commune. Les autres habitent les localités avoisinantes: Fourges, Bus St Rémy, Aveny (Eure), Montreuil, Ambleville, Omerville, Chaussy (Seine-et-Oise). Quelques ouvriers et employés sont d'origine belge, la société ayant son siège en Belgique.

### **Travail - régularité et durée**

La nature même du travail oblige à la régularité; autrement les frais de main d'oeuvre seraient augmentés. C'est pourquoi le travail de la fonderie et du laminage s'effectue d'une façon continue jour et nuit. Les ouvriers employés à ces services sont occupés alternativement une



*semaine le jour et une semaine la nuit. Il y a repos pour tout le monde le dimanche. Toutefois à certains moments par suite du défaut de matières premières ou d'inactivité dans les affaires, il y a un repos de deux jours consécutifs: dimanche et lundi. La durée du travail est de dix heures, de six en six avec deux heures de repos pour les repas; le plus grand nombre suspendent leur travail de 8 heures à 9 heures et de midi à 1 heure. Dans les cas urgents, menuisiers, maçon, forgerons, zingueurs et les ouvriers de certaines spécialités sont autorisés à faire une ou deux heures de travail supplémentaire.*

### **Organisation des salaires**

*Tous ceux qui jouent un rôle actif dans les usines de la V<sup>e</sup> Montagne, depuis les directeurs des établissements, jusqu'aux petits manoeuvres des fours, sont intéressés dans la limite de leur sphère d'action aux bons résultats du travail. La rémunération du personnel actif de la V<sup>e</sup> Montagne se compose en effet de deux parties: l'une fixe, qui est le salaire proprement dit, l'autre variable et éventuelle, appelée prime, qui est une libéralité de la Société. La première est destinée à payer le temps consacré au travail; la seconde rétribue l'effort individuel, le succès dû à une activité, une intelligence particulière. La base de la prime est déterminée par la nature du service, elle varie avec l'importance relative du travail, mais l'ouvrier en connaît toujours le taux, et suivant les résultats obtenus il peut en calculer la quotité. La prime est proportionnée tantôt au bon rendement du minerai mis en fabrication, tantôt à l'économie des matières premières, et en particulier du combustible, tantôt à la perfection et à la qualité des produits obtenus dans un temps donné. En un mot la prime, dépend essentiellement de la vigilance et de l'habileté de l'ouvrier. Le compte des primes est arrêté en même temps que celui des salaires fixes, soit chaque quinzaine, soit dans un mois, suivant l'usage des contrées. La majeure partie de la prime est payée à ce moment et forme un complément de salaire définitivement acquis. Le surplus est porté au crédit d'un compte ouvert à chaque ouvrier et lui est soldé à la fin de chaque campagne annuelle, si pendant cette période, les conditions morales et matérielles de son engagement ont été remplies. En cas de décès, les primes retenues sont intégralement payées aux héritiers de l'ouvrier.*

*La somme résultant de l'accumulation des primes retenues représente à la fin de l'année pour la famille une épargne toute faite ou un secours tout prêt pour les besoins extraordinaires du ménage; en même temps, elle est pour la société une garantie qui sanctionne les devoirs de l'ouvrier vis à vis d'elle. La portée morale de cette organisation se comprend sans qu'il soit besoin d'insister. Elle attache le travailleur à la Société en l'intéressant aux progrès de son industrie, lui fait aimer sa profession, en développant chez lui le goût du travail intelligent et raisonné; elle le relève à ses propres yeux en lui donnant la garantie du présent et de l'avenir.*

*À l'usine de Bray le règlement se fait deux fois par mois, le 5 et le 20; les salaires journaliers varient entre 3 F et 5 F y compris la prime.*

## *Caisse d'ouvriers*

*Dès les premières années de son existence, la Société de la V<sup>e</sup> Montagne s'est préoccupée de créer des institutions destinées à garantir les ouvriers et leurs familles contre les suites des accidents, les maladies et la vieillesse. En 1870, elle organisait: 1° une caisse de secours assurant l'ouvrier contre les chômages provenant des accidents et des maladies, 2° une caisse de prévoyance prémunissant l'ouvrier contre les infirmités et la vieillesse.*

### *Caisse de secours*

*La caisse de secours a pour objet: 1° de procurer les soins médicaux et les remèdes en cas de maladies ou de blessures aux ouvriers et aux membres de leurs familles vivant de leur salaires; 2° accorder aux ouvriers malades ou blessés des indemnités de chômage pendant toute la durée de la maladie ou l'interruption du travail régulier; 3° de contribuer par une allocation uniforme aux frais d'accouchement aux femmes d'ouvriers; 4° d'intervenir dans les frais de funérailles d'ouvriers ou des membres de leurs familles; 5° de fournir des secours temporaires aux veuves, enfants et ascendants des ouvriers décédés.*

### *Caisse de prévoyance*

*La caisse de prévoyance a été établie en vue d'attribuer des pensions viagères aux ouvriers devenus invalides par suite de maladie ou de vieillesse. Les pensions sont fixées au 1/5 du montant du salaire le plus élevé de l'ouvrier. Il est en outre accordé à titre de prime pour récompenser la durée des services, une augmentation de 1% par année de service de 15 à 25 ans révolus; de 2% de 25 à 35 ans et de 3% à partir de la 36<sup>e</sup> année et au-delà. Pour avoir droit à une pension de retraite l'ouvrier doit satisfaire aux conditions suivantes: 1° 15 années de service ininterrompu; incapacité de travail constatée par les certificats des médecins de l'usine et de la Société; 2° Blessures graves reçues au service de la Société, quelle que soit la durée des années de service. Les caisses sont alimentées exclusivement des deniers de la société sans aucun prélèvement sur le salaire de l'ouvrier.*

### *Caisse d'épargne*

*Dans toute institution de ce genre, il faut que l'argent entre vite et facilement à la caisse, et qu'il en sorte un peu plus lentement et malaisément. Il faut prévoir et entraver les entraînements irréfléchis ou momentanés, sans toutefois contrarier les besoins légitimes et sérieux.*

*La Société a donc soumis le retrait des fonds à quelques formalités, mais en cas d'urgence le*

remboursement immédiat est autorisé. Enfin il faut que l'ouvrier ait une sécurité absolue sur le pécule qu'il confie à la caisse. Les ressources disponibles de la Société offrent toujours à cet égard, des garanties indiscutables. Elles sont les causes principales du succès de cette institution. Les sommes qui lui sont confiées s'élèvent aujourd'hui à plus de deux millions. Le taux de l'intérêt étant de 5 p% l'ouvrier a donc avantage à confier ses économies à cette institution.

### *Sociétés d'agrément*

Une société musicale "la Fraternelle" égale de temps en temps les habitants de Bray et fait diversion au bruit sourd des laminoirs. Elle doit en partie son existence aux libéralités de la V<sup>e</sup> Montagne. L'année dernière, elle a été dotée par la V<sup>e</sup> Montagne d'instruments neufs et de 1<sup>er</sup> choix. Chaque année elle en reçoit une subvention de 300 F. A cent mètres de l'usine, la Société a fait bâtir plusieurs maisons qu'elle loue à ses ouvriers; ces constructions sont sur le territoire de Bus St Rémy. Les enfants de ce hameau auraient près de 8 kilomètres à parcourir chaque jour pour se rendre à l'école du Bus. Pleine de bienveillance pour les enfants, la Société, sur la proposition du directeur M. Rollat, accorde une allocation de 300 F à l'instituteur de Bray pour les admettre à son école.

### *Logements*

Malgré la régularité et la stabilité de leur travail peu d'ouvriers ont une maison leur appartenant. Parmi les 70 ouvriers (hommes) travaillant à l'usine, 9 seulement sont propriétaires de leur habitation. 40 demeurent dans des logements appartenant à la société et qu'ils louent pour un prix modique. Aussi il est à regretter que l'ouvrier de Bray ne fasse pas plus d'efforts pour acquérir une petite maison, qu'ils pourraient transmettre ensuite à leurs enfants. Les logements sont salubres et généralement satisfaisants. Ils sont toujours bien entretenus par les ouvriers spéciaux faisant partie du personnel de l'usine. Chaque ménage possède un jardin de 5 à 6<sup>a</sup> en moyenne. Un reproche que l'on peut faire à plusieurs habitations est d'avoir une cour commune ou de n'en point avoir. Le voisinage de l'Epte présente un inconvénient assez grave. On ne peut construire des caves qui seraient inondées au moment des crues par suite des infiltrations. Aussi les boissons ne se conservent-elles pas toujours bien et ne sont pas bien fraîches en été.

### *Esquisse historique*

Bray, qui vient de Braium, mot gaulois qui signifiait marécageux, était une ville au XII<sup>ème</sup> siècle. Son église en 1147 appartenait à l'abbaye de Thiron. Bray et Beaudemont jouèrent un rôle important dans la guerre de Normandie; à cette époque Lû était une seigneurie. Bray, eut, dit-on une maladrerie et un marché, on y a trouvé des tombes en pierre (Extrait de l'ouvrage de M. A. Cassan). Lû vient de lût, lutium, boue.

L'étymologie de ces deux noms devait être alors parfaitement justifiée par la situation de Bray et Lû dans les vallées de l'Epte et de l'Aubette. Mais aujourd'hui l'aspect a changé et il n'y a pas plus de marécage à Bray que de boue à Lû. Personne, pas même les habitants de Lû ne protesteraient aujourd'hui contre la dénomination de Bray-Lû. Bray compte 390 habitants, tandis que l'effectif de Lû, lorsqu'il est le plus élevé, n'atteint pas une dizaine d'habitants. Leur importance était-elle inverse autrefois. La chose est douteuse; la notice de M. Cassan ne porte pas à le croire. Aussi ce doit être par respect pour les seigneurs possesseurs du domaine de Lû que le prêtre chargé de la tenue des registres de l'Etat-civil appelle sa paroisse Lû et Bray de 1622 à 1668. Mais son successeur a rétabli la désignation qui n'a pas changé Bray et Lû. Toutefois la propriété du château de Lû dut être plus importante autrefois. Le nom des seigneurs de ce domaine figure fréquemment sur les registres de l'Etat-civil; ce devait être l'époque de sa splendeur. Il y avait alors une église ou chapelle où le curé de Bray allait baptiser, marier et inhumer les paroissiens de ce château.

Pont-Rû doit son nom à un pont jeté sur la rive de l'Aubette à l'endroit où elle est coupée par le chemin de Saint-Clair à La Roche-Guyon. Il est aussi de date assez ancienne. En 1738 fut inhumée à Bray Catherine Chauchoix, âgée de 83 ans, demeurant dans la ferme de Pont-Rû. St Louis date de ce siècle. Il fut bâti en 1823 pour l'établissement d'une filature de coton par M. Duros. Longtemps il fut désigné sous le nom de "la filature". Il y a quelques années seulement, le nouveau propriétaire, M. Champy a baptisé son domaine du nom de St Louis.

Quant à l'origine de Bray, elle doit être fort ancienne par suite de sa situation favorable dans la vallée de l'Epte.

A part les registres de l'Etat-civil il n'existe à la mairie aucune archive antérieure à 1789; aussi ne m'a-t-il pas été possible de rien établir pour cette période où Bray fut ville au XII<sup>ème</sup> siècle; elle était déchue vers le XVI<sup>ème</sup> siècle, car les registres de l'Etat-civil indiquent un nombre moyen d'actes inférieur à celui d'aujourd'hui. Notre village situé sur les confins de la Normandie dut être ravagé bien souvent dans les luttes si longues de la France et de l'Angleterre.

Il y avait alors 3 forteresses féodales: celle de Lû transformée en habitation, celle de Bray, située à la pointe de l'île, et enfin au sommet d'un rocher, Beaudemont qui n'est plus que l'ornement d'une contrée dont il fut longtemps "la terreur". Extrait de l'ouvrage de M. Feuilloley.

Dans la fameuse expédition de Guillaume le Conquérant l'histoire a conservé saufs les noms de ses compagnons, les seigneurs de Bray, d'Aincourt et de St Clair. Dans une charte signée par Guillaume et plusieurs hauts personnages se trouve le nom de Guillaume de Bray. Avant le combat de Brenneville, Louis VI avait confié la défense des Andelys à quatre de ses plus braves compagnons: Godefroy de Serans, Baudry de Bray, Enguerrand de Trie et Albert de Boury.

Plus loin, en parlant des moulins de Bray, nous verrons qu'ils existaient déjà à cette époque. Il y a donc lieu de croire, mais sans preuve, que Bray doit être aussi vieux que son étymologie l'indique.

### **Division administrative et judiciaire**

Nous appartenions à la province de l'Ile de France qui s'étendait jusqu'à l'Epte et nous étions soumis au gouverneur de cette province pour ce qui concernait le régime féodal et le service militaire. Nous étions régis, quant aux lois civiles par la coutume de Senlis; enfin nos tribunaux

ressortissaient du Parlement de Paris. Et cependant pour le culte dont l'importance était alors si grande, pour l'administration et les finances nous dépendions de Rouen. Il faut considérer ces faits comme une preuve du désordre qui existait jadis en France dans l'organisation sociale. Nous étions donc du diocèse de Rouen et l'archevêque de cette ville avait un vicaire général à Pontoise pour l'administration de son diocèse comprise entre l'Epte et l'Oise. Aussi tout ce qui concernait les naissances, mariages et décès, les biens ecclésiastiques, les églises, les prieurés, presbytères, dîmes, couvents étaient de la juridiction de l'archevêque de Rouen. Quant à l'administration civile et aux finances, nous dépendions aussi de Rouen ( extrait de l'ouvrage de M. Feuilloley ).

Mention en tête du registre des sites de l'Etat-civil de 1789:

Le présent registre contient quatre feuillets signés par premier et dernier et tous cotés et paraphés par nous Louis Charles Alexandre Boullenger, Ecuier, Conseiller du roi, Lieutenant-général du Baillage et siège présidial de Rouen, pour servir à l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures qui se feront en la paroisse de Bray, diocèse de Rouen, doyenné de Magny, pendant l'année mille huit cent quatre vingt neuf ( ? 1789 ), fait délivré double à Rouen le vingt-sept décembre 1788. signé: Boullenger.

Mention en tête du registre de 1791:

Le présent registre contenant quatre feuillets a été par nous Pierre Charles Cheddé, Président du Tribunal du district de Mantes, coté et paraphé par premier et dernier, pour servir pendant l'année mille sept cent quatre vingt onze, à inscrire les actes des baptêmes, mariages et inhumations de la paroisse de Bray et Lû, conformément aux ordonnances et règlements. Fait à Mantes le trois janvier mille sept cent quatre vingt onze. Signé: Cheddé.

En 1790, lorsque la France fut partagée en département, Bray se trouvant sur la rive gauche de l'Epte, fit partie du département de Seine-et-Oise, du district de Mantes et du canton de Magny. Rien de plus rationnel, l'Epte servant de limite naturelle aux départements de l'Eure et de Seine-et-Oise; toutefois cette limite ne fut pas complètement respectée à Bray. Une partie importante du village se trouvant sur la rive droite fit partie avec le reste du village, du département de Seine-et-Oise.

### **Culte – Clergé et église**

Il vient d'être dit que Bray, sous le rapport du culte dépendait du siège archiépiscopal de Rouen et du doyenné de Magny. Aujourd'hui, il fait partie du diocèse de Versailles et du même doyenné. Jusqu'à la révolution le curé de Bray célébrait l'office à l'église de Bray et dans la chapelle de Lû. Nous voyons les prêtres signer les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures qu'ils sont chargés de rédiger. Aussi est-il facile d'établir la liste des prêtres qui se sont succédé à Bray, par le registre de l'Etat-civil. De 1622 à 1668, Bray a le même prêtre, mais son écriture est à peu près illisible et les actes ne sont signés de personne.

Nous trouvons ensuite:

Vautier	de	1668 à 1723
Roger Routier		1723 à 1741
Rivière		1741 à 1744
Tanqueray		1744 à 1745

Grosmoulu	de	1745 à 1762
Le Chevaucheur		1762 à 1770
Ternisien		1770 à 1778
Louis		1778 à 1793

L'office fut célébré dans la chapelle jusqu'en 1792, ayant été dévastée à cette époque, elle fut interdite. Le 1<sup>er</sup> 9<sup>bre</sup> 1792, le curé Louis remet les registres actes d'Etat-civil à Raban, maire, Jean-Charles Jouenne, Pierre Ouy, Jean-Baptiste Bouvet, officiers publics. Pendant la convention il n'y a plus de prêtre ni d'office à Bray. La dernière trace du curé Louis à cette époque est du 8<sup>e</sup> jour du 4<sup>e</sup> mois de la 1<sup>e</sup> année de la République française: il remet un reçu de ses honoraires qui lui sont remis par le premier de la fabrique.

En l'an 2 de la République différents objets, titres de rente et de propriété, croix et accessoires d'argent, chappes, chasubles, surplis, raliens, chandeliers, croix, ciboire, grilles de fer sont déposés entre les mains de l'administrateur du district de Mantes.

Pendant la Terreur le bon curé Louis quitte Bray; il s'était retiré à Hacqueville ( Eure ). Il reparait le 24 fructidor de l'an 4<sup>e</sup> et fait la déclaration suivante: "Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain, et je promets soumission et obéissance aux lois de la République". Il ajoute que conformément au vœu général de la commune de Bray, il est dans l'intention d'exercer le ministère du culte catholique dans la partie de l'église et du cimetière attendant. A partir de ce moment là il dut habiter Bray et remplir ses anciennes fonctions. Il figure comme secrétaire dans une séance électorale du 6 germinal an 6<sup>e</sup>. Puis, il est président du bureau le 10 germinal lors de l'élection de l'agent communal. Une délibération du 19 ventôse an 6<sup>e</sup> indique Louis Alexis comme ministre du culte catholique. C'est alors que commence l'ère des grosses difficultés pour Bray au point de vue du culte. Lors de leur réorganisation par le St Conseil, Bray a été omis dans la liste des succursales ayant droit à un prêtre. Bray est réuni à la succursale d'Ambleville. Cette dernière réclame presque immédiatement à Bray le paiement de 1924 livres pour traitement du prêtre, location du presbytère et réparations diverses. Aussi le 19 pluviôse an XI le Conseil refuse son annexion pour le culte à Ambleville, en se basant sur les considérants suivants: 1°- distance 3/4 de lieue; 2°- mauvais chemins; 3°- débordements; 4°- Note à payer en pure perte pour Bray; On préférerait aller à Fourges ( Eure ) distant de 2 kilomètres et on se prononce pour Chaussy.

Avant de connaître cette décision à l'égard de Bray, les habitants avaient adressé une pétition au citoyen préfet; ils demandent l'érection de Bray en succursale en faisant valoir les difficultés de communication avec les localités voisines. Ils proposent que la commune reste entre les mains d'Alexis Louis, sexagénaire, homme probe et vertueux, cher à sa commune, tant par les soins religieux que par l'éducation gratuite et habituelle qu'il donne tant aux internes qu'externes.

Le 5 floréal an XI, on vote une imposition de 500 livres pour le traitement du prêtre et loyer du presbytère, lequel est fourni par le S<sup>r</sup> Ouy pour 5 livres, mais seulement pour la personne d'Alexis Louis. Le 24 thermidor an 12 nouvelle délibération, cette fois on regarde comme impossible la solution qu'on offrait l'année précédente: l'annexion à Chaussy le culte: débordements, chemins défectueux et distance. On demande à nouveau l'érection de Bray en succursale ou oratoire public, suppliant l'administration d'aviser au traitement d'Alexis Louis, notre digne et vénérable pasteur. Louis mourut en 1807. Il dut remplir jusqu'à la mort les fonctions de son ministère. Les lamentations vont recommencer de plus belle. Vers la fin de 1807 les habitants de Bray demandent à ce que les offices du culte catholique soient célébrés régulièrement à Bray. A cet effet une

souscription volontaire s'organise. Il est offert à M. Chaumont, curé de Chaussy et directeur spirituel de M<sup>mes</sup> les religieuses de Bray une somme de 150 F pour la célébration les dimanches et fêtes de l'office divin. Les conditions sont acceptées. Mais en 1809, des réclamations assez nombreuses se sont élevées et une supplique à M. l'Evêque de Versailles, demande l'érection de Bray en succursale. Le 24 juin, délibération du Conseil appuyant vivement la pétition des habitants. Le 29 août 1810, nouvelle délibération sur le même objet après enquête de commodo faite par le juge de paix de Magny. Les bons comptes, dit-on, font les bons amis ! C'est ce que nous sommes amenés à constater. Les habitants de Bray avaient fait la soumission de payer à M. Chaumont, vicaire de Chaussy et desservant de Bray, la somme de 150 F par an. En 1816, les arrérages s'élevaient à 600 F. Aussi M. l'Abbé Chaumont demande-t-il à être payé pour le 1<sup>er</sup> janvier 180 F, sans quoi il cessera de faire l'office. Il lui est versé en 8<sup>bre</sup> 1816 un à compte de 235 livres, et on lui laisse la faculté d'être libre de sa volonté si l'arriéré n'est pas payé en janvier. Bray dut remplir ses engagements et l'affaire s'arrangea. En 1823 une souscription volontaire offre 200 F à M. le curé de Chaussy pour faire l'office tous les dimanches et fêtes. En 1847, Bray acquit une certaine importance par l'établissement de la filature et de la laminerie de zinc. Le vieux projet est ressuscité et on demande avec plus de chances de succès l'érection de Bray en succursale, promettant de fournir un presbytère. Malheureusement le conseil municipal de Chaussy, appelé à donner son avis sur le projet s'y montre hostile. En 1853, on vote 200 F pour un vicaire qui serait chargé de venir chanter la messe tous les dimanches et de faire le catéchisme aux enfants à Bray. Ceci se passait en mai; 3 mois après, en août, nouvelle demande d'ériger Bray en succursale. Cette fois, Chaussy très aimable est consulté sur la question, et émet un avis favorable. Enfin, le problème va être résolu, par lettre en date du 24 mai 1857, on informe la commune de Bray-Lû qu'il est question de lui transférer le titre de succursale qui est attaché à la commune d'Hacqueville. Le fait est acquis par décret en date du 13 9<sup>bre</sup> 1859 et par ordonnance de l'évêque de Versailles du 3 février 1860. Les deux derniers prêtres sont l'abbé Sully 1860-1872, et l'abbé Baron de 1872 à l'époque actuelle.

Concluons qu'avec de la persévérance on vient à bout de tout.

## Eglise

L'église de Bray doit occuper son emplacement actuel depuis un temps immémorial. Après avoir traversé le pont de l'Epte elle est bâtie sur le côté gauche, en se dirigeant vers l'usine. Elle était déjà très vieille au commencement de ce siècle. Des réparations assez importantes furent faites à diverses reprises, tant à la toiture qu'à l'église en 1818, en 1828, en 1844 et 1853. Mais en 1875, la vieille église menace ruine; Bray s'est agrandi et l'on se propose d'en édifier une qui soit en harmonie avec le village coquet de Bray. On discute d'abord sur l'emplacement; des pourparlers se font pour acheter un terrain, en face de l'école et à côté du presbytère, d'une contenance de 30<sup>e</sup> environ. Mais le prix exagéré qui en est demandé fait échouer ce projet et se décider la reconstruction sur l'emplacement de l'ancienne. Le 18 8<sup>bre</sup> 1875, le projet de reconstruction est voté, les plans et devis dressés par M. L'heureux ( au nom prédestiné qui ne le fut pas dans la circonstance ) sont approuvés. On sollicite un secours de l'Etat. Mais des difficultés surgissent avec l'architecte qui donne sa démission. Il est remplacé par M. Blondel, architecte diocésain. De nouveaux plans sont dressés. Mais ils soulèvent des objections de la part des autorités

compétentes. Des modifications sont apportées et le 12 8<sup>bre</sup> 1876 le projet est approuvé. Il était nécessaire de se hâter. De généreux donateurs avaient promis leurs concours, mais à la condition que les travaux seraient commencés à une date déterminée. Le 19 avril 1877, les travaux sont adjugés à M. Laporte, entrepreneur à Bray; la 1<sup>ère</sup> pierre est posée le 28 8<sup>bre</sup> 1877 et le travail est terminé en 1881. L'église coûta près de 100.000 F. Une généreuse donatrice M<sup>me</sup> Thévenin y participa pour 80.000 F. M. Champy, propriétaire du château de Lû pour 5.000 F. L'état, le département et la commune n'y contribuèrent que pour une faible part. Enfin il ne faut pas omettre que la société de la V<sup>le</sup> Montagne; elle fit don d'un terrain de 3<sup>a</sup> 25 pour agrandir l'ancien emplacement. De plus, elle prit à sa charge la couverture en zinc et tous les travaux de zinguerie. L'église de Bray est une des plus jolies des environs. Elle est bâtie entièrement en pierres de taille de St Gervais.

Au fond du chœur est une grande rosace octogonale d'un très bel effet. La couverture en zinc donne à la construction un cachet tout particulier; elle rappelle l'industrie locale et la gracieuseté de la société de la V<sup>le</sup> Montagne. Pendant la construction de l'église, les offices furent célébrés à la Mairie, et la cloche qui appelait les fidèles fut installée dans un énorme marronnier de la cour de l'école.

### Presbytère

Puisqu'il y eut un prêtre à Bray jusqu'à la révolution, il y avait nécessairement un presbytère. Où était-il ? Probablement à proximité de l'église; en tous cas, il existait. Par délibération, en date du 13 germinal an 3<sup>e</sup>, le presbytère est loué en 3 lots: le premier à M. Runneval pour 50 F, le 2<sup>e</sup> à M<sup>me</sup> Marie Bouvet 30 F et le 3<sup>e</sup> à J<sup>n</sup> B<sup>te</sup> Sud 25 F, mais à la condition de remettre le presbytère à la municipalité, si elle le réclame pour l'agrément et l'utilité d'un ecclésiastique. Ce presbytère fut vendu très peu après; il n'existe toutefois aucune trace de cette vente. Lorsque le curé Louis revint à Bray on lui loua à l'usage de presbytère, une maison appartenant au S<sup>r</sup> Ouy, meunier, moyennant la somme de 50 francs. Cette situation dura probablement jusqu'à la mort du curé Louis. Mais nous avons vu que Bray cesse d'être paroisse et est rattaché pour le culte à Ambleville, puis à Chaussy. Au bout de 60 ans, après force délibérations, pétitions et suppliques Bray redevient succursale. Il faut maintenant un presbytère. Le 12 août 1860, la municipalité demande l'autorisation de louer pour 9 ans, comme presbytère, une maison sise en face l'école, appartenant à M. Gervais Duros, moyennant la somme de 250 F par an. Le 17 mai 1861, une nouvelle délibération fut prise dans ce sens et fut approuvée. Pendant la durée du bail, il fut question de louer à peu près en face une maison appartenant à M. Lemoine pour servir de presbytère. Ce projet ne reçut jamais de sanction. Aussi à l'expiration de l'année, on vota l'acquisition de la maison de M. Duros et d'une autre maison située en arrière, avec jardin, le tout constituant la même propriété. Des travaux d'aménagement furent décidés, et l'acquisition fut faite moyennant 10.000 F. L'acte fut approuvé le 5 X<sup>bre</sup> 1869. Le presbytère restauré et très confortable se trouve donc à peu près en face l'école. Quant à la maison située en arrière, elle est divisée en deux logements: l'un est offert gracieusement au garde-champêtre; le 2<sup>e</sup> est loué à un ouvrier de l'usine. Malheureusement ce 2<sup>e</sup> immeuble est très vieux et aurait besoin de réparations urgentes et très importantes. Le terrain dépendant de la propriété a été partagé en 3, et une partie est attribuée à chacune des trois personnes habitant l'ancienne propriété Duros.



## Cimetière

Pourquoi parler du cimetière ? Son emplacement actuel a été si mal choisi qu'il est bon d'en dire quelques mots. Il y a 100 ans il était autour de l'église, ce que l'on voit encore dans quelques localités au mépris des règles les plus élémentaires de l'hygiène. En l'an 6<sup>e</sup> de la république une délibération du Conseil municipal représente qu'il est urgent, vu les difficultés qu'on éprouve pour enterrer de se procurer un terrain pour y faire un nouveau cimetière. En conséquence, les habitants, pénétrés des sentiments humains et généreux du citoyen Roger de Gadancourt, riche propriétaire de la commune, lui présentent une pétition aux fins d'obtenir une portion de terre pour y faire un nouveau cimetière. L'accueil est favorable et le citoyen Roger de Gadancourt, abandonne à la commune une parcelle de 6 perches de terre, située dans la partie est du village. Elle faisait partie d'une propriété plus grande dont une autre parcelle fut achetée 50 ans plus tard pour faire la maison d'école actuelle. Cet ancien cimetière est aujourd'hui le jardin d'agrément de M<sup>me</sup> Rousselet (propriété Lemoure). La population, pénétrée de reconnaissance pour le généreux donateur, lui cède et abandonne la petite tribune attenante à l'église. Les habitants se réservant dans ladite tribune "la petite alcôve où sont actuellement les papiers de la commune", promettant de ne jamais y importuner le citoyen Roger de Gadancourt, lorsqu'il sera dedans sa tribune. Mais on est amené à constater que la nature humaine a toujours été sujette à des variations. Moins de 20 ans après, les idées ont changé. On trouve le terrain du nouveau cimetière peu propice aux inhumations et il est question d'enterrer dans l'ancien. On se heurte à une désapprobation fort légitime du Sous-Préfet qui rappelle que la translation à l'emplacement nouveau avait eu pour principal motif une épidémie qui avait sévi à Bray. On va donc trouver le généreux Roger de Gadancourt qui, en échange des 6 perches qu'on lui rend, en donne six autres à 100 m environ, côté est, à l'entrée du village. Cela se passait en 1819, mais les choses ainsi accommodées au voeu de tous, ne pouvaient durer autant que l'humanité. Le 12 mai 1847, le Conseil municipal se propose d'établir des concessions dans le cimetière aux prix de 15 F, 40 F et 100 F le mètre superficiel. Mais cette délibération ne peut être approuvée par suite de l'exiguïté du cimetière. D'ailleurs le cimetière était à peu près rempli; les 6 perches ne pouvant suffire. On agit avec mesquinerie; on ne prit qu'une demi-mesure, et après avoir constaté 2 fois en 1850 que le cimetière est trop petit, on se décide à l'agrandir en 1855. On utilise pour la circonstance un terrain vague appartenant à l'ancien chemin n° 52 et on achète une parcelle à M. Jouenne Jean de façon à donner à cette oeuvre une forme à peu près régulière. Le 20 mai 1866, M. Duros demande à faire l'acquisition d'une concession trentenaire. Le Conseil consent; mais l'autorité supérieure refuse son approbation. Un projet de concessions est régulièrement établi par délibération du 13 8<sup>bre</sup> 1866. Nouveau refus, le cimetière est trop petit. De 1866 à 1870 des demandes sont faites pour trouver un emplacement favorable. Problème difficile si l'on se rappelle que le territoire de Bray est petit. Heureusement la solution est offerte par le général de Bourjolly, propriétaire du château de Lû. Il propose d'abandonner à la commune dans un grand terrain une parcelle de 21<sup>a</sup>, se réservant 1<sup>a</sup> pour lui et sa famille. Le 21 février 1869, le Conseil accepte avec empressement et reconnaissance l'offre gracieuse du général. Aussitôt des plans et devis sont dressés pour l'installation du nouveau cimetière. Tout le monde est heureux de penser que chacun aura sa place dans le cimetière de Thiron. On y jouira du repos justement mérité, loin du bruit: l'emplacement est à 650 m de la dernière maison de Bray et à 400

m de la filature. Illusion. Les réserves du général de Bourjolly sont vivement attaquées par la Préfecture qui fut bien plus tolérante 15 ans plus tard. Le 30 juin 1870, le Conseil municipal prend une nouvelle délibération et répond aux objections qui lui sont faites. Peine inutile. Une lettre du Sous-Préfet, en date du 26 juillet 1870, informe du refus de l'autorité supérieure d'approuver la donation du général Bourjolly. La question ne pouvait tarder à reparaître.

Dix ans après elle est agitée. De 1881 à 1886, elle est l'objet de plusieurs délibérations. Il y avait 2 solutions: agrandissement ou translation. Agrandir le cimetière s'était arrêter l'essor du pays; c'était lui dire: tu n'iras pas plus loin. De ce côté seulement, il était possible d'établir de nouvelles constructions, de nouveaux logements. De plus, c'était agir contre les règles les plus élémentaires de l'hygiène. Il se trouve 8 maisons dans un rayon de 20 à 40 m à côté du cimetière, partie nord; parmi elles sont 2 cafés. Aussi on peut dire que la translation s'imposait à tous les égards. Chaque projet avait ses adeptes et le Conseil se trouva divisé sur ce point en 2 parties. Le 7 août 1881, 4 votent l'agrandissement, 2 sont pour la translation; 2 autres préférèrent la translation, mais se rangent du côté de l'opinion publique. Le 16 8<sup>bre</sup> suivant, 5 sont pour l'agrandissement, 2 pour la translation. Mais l'autorité, par lettre du 9 mars 1882, refuse d'approuver l'agrandissement. La majorité ne se décourage pas; elle sonne de nouveau la charge, maintenant son projet en s'appuyant sur la ritournelle: pieux souvenirs des vivants pour les morts et ennui de transporter ailleurs les restes des décédés. M. Laporte rédige et inscrit lui-même sur le registre une protestation qui est signée avec lui même par D<sup>eur</sup> Derevoige. La question reste en suspens pendant 3 ans; mais le combat final approchait. D'abord, le 9 avril 1885, la question est de nouveau agitée. Le 28 juin, 5 conseillers votent l'agrandissement par l'acquisition du terrain Fournier et 4 sont pour la translation. Enfin la chose est définitive, et le projet d'agrandissement est voté par 6 voix contre 4. A la même séance un projet de concessions est établi et approuvé le 30 juin 1887. Une protestation bien inutile est immédiatement rédigée et signée par les 4 opposants. Ils font voir que l'agrandissement est contraire: à l'hygiène, aux convenances pour les morts, argument essentiel du parti adverse, et à la bonne administration de la commune: un terrain de 30<sup>a</sup> avec tout entourage ne coûtera pas plus cher que l'agrandissement projeté !

### **Calvaires**

Ils ne sont pas nombreux à Bray. Il n'en existe qu'un dans la partie est à l'intersection des 2 routes de St Clair à Villiers-en-Désœuvre et de Bray à Brueil. Il est désigné sous le nom de Croix-Santé. D'après M. Feuilloley, il a existé une maladrerie à Bray, et l'auteur se demande si cette Croix-Santé ne serait pas un souvenir de cet établissement de bienfaisance.

### **Dames Bénédictines**

Au moment de la réorganisation du culte, sous le Consulat, fut fondé à Bray un établissement tenu par les Dames bénédictines de Villarceaux. Elles habitaient dans une grande propriété située à l'extrémité ouest du village et devant appartenir alors à M. Roger de Gadancourt. Elle est occupée aujourd'hui par le Directeur de l'usine, M. Rollet. Les dames firent

au Maire, M. de Runneval leur déclaration de domicile. La statistique de la population de 1805, indique dans un cadre à part, 23 dames réunies pour donner l'éducation. Leur tâche devait être assez douce, si l'on rappelle que la population de Bray était alors de 140 habitants. Toutefois, Beaudemont, St Rémy et Fourges distants de 1 à 2 kilomètres envoyaient probablement leurs enfants à cette école. Mais il y a lieu de croire que tous ces élèves réunis ne formaient pas une population scolaire supérieure à celle de Bray actuellement, qui atteint une moyenne de 75 enfants. Lorsque Bray n'eut plus de prêtre, ces dames eurent pour directeur spirituel, M. Chaumont, curé de Chaussy. Le 18<sup>9<sup>bre</sup></sup> 1817, le préfet de Seine-et-Oise demande un compte détaillé de l'établissement tenu à Bray par les Dames Bénédictines. Le Conseil municipal, dans une délibération très élogieuse pour ces dames, demande leur maintien à Bray: Ces dames observent leurs vœux; elles ont un pensionnat parfaitement bien tenu, d'où les élèves ne sortent qu'avec beaucoup de science et de talent utile à la société; elles font les écoles gratuitement aux enfants de la commune; elles font beaucoup d'aumônes dans le village et les pays voisins. La supplique du Conseil municipal dut être mal accueillie, car les recensements à partir de 1817 ne font plus mention de ces dames.

### *Mairie*

Bray n'a possédé une mairie que lorsqu'on a construit une maison d'école, c'est à dire en 1852. Les registres de délibérations portent que le Conseil municipal se réunit dans la chambre commune ? Une pièce du logement du maire. Honneur oblige, nous dit-on. C'est ce que comprit parfaitement M. Charles Ferdinand de Brossard de Runneval qui remplit pendant 50 ans les fonctions d'agent municipal et de maire de 1793 à 1843. Son fils qui lui succéda en 1843 à 1848 continua les traditions de famille: les séances se tiennent à leur lieu accoutumé. La maison de M. Runneval était admirablement située pour les séances municipales, car elle est placée juste au centre du pays, à côté du pont de l'Epte (pont Runneval) et de l'église. Cette propriété appartient aujourd'hui à la société de la V<sup>e</sup> Montagne et elle est habitée par les 2 comptables. Où étaient les papiers ou archives communales ? Nous avons vu précédemment qu'ils étaient rangés dans une alcôve dépendant de la tribune de l'église offerte si gracieusement à M. Roger de Gadancourt. Mais il y a lieu d'admettre que pendant cet intervalle de 55 ans, les archives durent être transportées au domicile du Maire. Les communes ont eu souvent à regretter que leurs papiers, leurs vieux titres restent ainsi entre les mains de leurs administrateurs; c'est ainsi que certaines pièces très intéressantes ont été égarées ou ont disparu. Il est facile d'en donner la preuve pour Bray d'après les extraits suivants: "Le 24 messidor de l'an 3<sup>e</sup>, nous, maire, officiers municipaux avec le procureur de la commune, avons mis sous le scellé en présence de René de Gouzangrez, ses titres, aveux des advenants droits seigneuriaux de ce ci-devant greffe de Bray et a signé avec nous, ayant déposé les mêmes titres l'an 22, conformément à la loi". Le 11 ventôse de l'an 6<sup>e</sup>, il est remis au citoyen Roger de Gouzangrez: 1° un folio d'aveux rendus en 1779, une autre liasse d'anciens aveux, rendus à différentes époques, un cueilloir et un terrier relié concernant sa ci-devant seigneurie, promettant de les remettre au Bureau de l'Agence. Il n'existe aucune trace de ces pièces dans les archives de Bray, ni dans les recellemets des archives qui ont été faits.

Quand la maison d'école fut construite, la mairie fut installée dans une grande salle du 1<sup>er</sup> étage, au dessus de son emplacement actuel. C'est en 1882, que l'école ayant été jugée insuffisante,

*on a construit une nouvelle salle de classe et l'ancienne fut transformée en mairie. La 1<sup>ère</sup> mairie fut convertie en chambre et ajoutée au logement fort restreint jusqu'alors de l'instituteur. La nouvelle mairie est donc au rez-de-chaussée. C'est une jolie salle a peu près carrée de 6 m de côté. La partie inférieure des murs est recouverte de feuilles de zinc recouvertes de peinture. Le reste des murs est tapissé de papier assez sombre. On y voit un placard vaste et bien aménagé pour recevoir les archives. Au milieu est la table ronde et son tapis vert. Une belle lampe avec suspension est installée pour les séances de nuit. Des chaises et de jolis bancs que l'on vient d'y aménager complètent l'ameublement. La mairie de Bray est une des plus coquettes de la région.*

*La 1<sup>è</sup> organisation municipale régulièrement établie est du 21 ventôse an 3<sup>e</sup>. Maire François Maignan; officiers municipaux; Pierre Ouy, Jean Charles Jouenne; notables: Jean B<sup>e</sup> Bourgeois, Jean Pied, Pierre Dulet, René d'Ambourg, Nicolas Cauvin; Agent national Charles-Ferdinand Runneval. Remarquons que tous ces noms sont disparus à Bray aujourd'hui sauf celui de Jouenne.*

### **Marais**

*Les bords de l'Epte présentent à Bray des parties assez considérables désignées sous le nom de Marais. Ces marais durent appartenir pendant bien longtemps aux seigneurs ou aux rois. Les uns furent vendus aux communes dont ils dépendaient; d'autres étaient loués moyennant une redevance annuelle; parfois plusieurs communes voisines avaient le droit d'y mener paître leurs bestiaux en acquittant la redevance. Au moment de la révolution, certains de ces marais devinrent propriétés communales; les uns furent achetés, d'autres restèrent indivis. Il est résulté souvent de longs procès entre les communes qui s'en disputèrent la propriété ou le droit de pâturage en invoquant des coutumes, des usages locaux ou des aveux très anciens. Il existe à Bray trois de ces marais et tous ont soulevés des contestations nombreuses; ce sont Becquerel, Beaudemont et Frocourt.*

### **Becquerel**

*Sa superficie est de 20 h<sup>a</sup>. Il est situé sur le territoire de Bray et forme un rectangle très allongé sur la rive gauche de l'Aubette jusqu'à son confluent avec l'Epte. Il est la propriété de la commune d'Ambleville. Toutefois cette propriété a été contestée par Bray, il y a bien longtemps. Au 15<sup>e</sup> siècle les habitants de Bray et ceux d'Ambleville étaient en difficulté pour un marais qui ne peut être que Becquerel. Les habitants de Bray élisent pour le représenter 6 laboureurs et 6 vigneron. Ce marais fut vendu à la commune de Bray par décret à l'assemblée nationale en date du 20 9<sup>bre</sup> 1791, moyennant la somme de 4283 livres 2 sous et 6 deniers. Bray fit 2 versements à la caisse de l'extraordinaire à Paris le 11 mai 1792, 519 livres et le 24 mai 1792, 519 livres, représentant environ le 1/4 du prix d'achat. Un arrêt du district de Mantes et du département de Seine-et-Oise, du 6 octobre 1792 fait rentrer la commune d'Ambleville en possession du marais. Bray à ce moment était bien faible. Ambleville au contraire est plus peuplé et plus puissant. Son influence et sa puissance lui rendent les autorités de l'arrondissement et du*

département favorables. Mais en 1860, les choses ont changé. Bray a acquis une certaine influence grâce à son développement industriel; Ambleville, localité essentiellement rurale et agreste a subi un sort inverse. Aussi Bray songe à tirer de l'oubli les droits qu'il a sur Becquerel. Le 3 8<sup>bre</sup> 1859, le conseil municipal prend à cet effet une très longue délibération pour établir ses droits. Puis le 16 9<sup>bre</sup> 1859 le Conseil expose nettement les motifs sur lesquels il s'appuie pour entamer un procès contre Ambleville; il demande à l'administration d'intervenir pour lui faire connaître les titres de propriété d'Ambleville. Dans le cas où ils seraient valables, Bray abandonnerait ses prétentions. Mais le 29 janvier 1860, le Conseil municipal ayant eu connaissance des titres d'Ambleville, qui ne sont que des aveux et coutumes de fermiers et non de propriétaires demande l'autorisation de plaider. Toutefois Bray ayant déjà dépensé des sommes importantes dans le long procès du marais de Frocourt consent à la transaction suivante: Des arbitres communs pour Bray et Ambleville sont nommés: MM. Feuilloley et Furet. Un très long rapport est dressé et conclut que la commune d'Ambleville est redevable envers Bray de 103<sup>a</sup> que Bray a payé sur le marais en 1792. Mais Bray n'est nullement satisfait de cette conclusion. Il prétend qu'ayant payé le 1/4 du marais, on doit lui en concéder le 1/4 ou la valeur de ce quart évaluée alors à 8.000 F. Toutefois l'interminable procès du marais de Frocourt n'étant pas achevé, on remet les poursuites contre Ambleville à des jours meilleurs. La question fut de nouveau agitée en 1898; mais dans la crainte d'engager la commune dans un procès dont l'issue est toujours très problématique on a définitivement abandonné les droits de Bray sur Becquerel.

### **St Leu ou Frocourt**

Son histoire est plus longue. Sur la rive gauche de l'Epte sont Bray et Amenucourt; Saint Frocourt est un hameau. Sur la rive droite est Fourges. Le marais de Frocourt est situé entièrement sur le territoire d'Amenucourt. Il est absolument plat et son étendue est de 60 h<sup>a</sup>. Pendant 80 ans à diverses reprises il y a eu discussions ou plaidoiries pour ce marais. Le 16 ventôse an 4<sup>e</sup>, Bray nomme 2 délégués chargés de s'entendre avec Fourges pour le partage en commun, conformément à la loi du 10 juin 1793, du marais de Frocourt. A cet effet il est remis aux délégués de Bray le titre du marais en date du 16 X<sup>bre</sup> 1765. Le 1<sup>er</sup> prairial de la même année, les délégués rendent compte des propositions faites par l'Agent municipal de Fourges et consorts. Mais rien n'est réglé, et les choses restent ainsi jusqu'en 1811 où un arrêté de M. le Préfet de l'Eure décide la nomination d'experts pour faire cesser l'indivis du marais de Frocourt. Il faut remarquer la mauvaise volonté évidente de Fourges pour arriver au partage. Les choses en demeurent encore là et le 12 janvier 1813, nouvelle délibération demandant le partage, laquelle n'eut pas de suite. Il y a cette fois une accalmie sérieuse. Ce n'est qu'en 1847, le 22 août, que la question revoit le jour. On s'appuie sur une transaction du 24 mai 1489 passée entre le seigneur de La Roche et les habitants de Bray donnant le droit de pâture moyennant 1 sol parisis par tête de bétail. Depuis la Révolution, cette redevance est abolie, mais l'impôt est payé par Bray. De nouvelles démarches sont faites le 30 avril 1848, et le 24 7<sup>bre</sup> 1849 afin d'obtenir l'intervention de l'autorité administrative pour obliger Fourges au partage. On est autorisé à plaider et par jugement du 18 août 1850, le tribunal de Mantes décide la répartition du marais entre Bray et Fourges proportionnellement au nombre de leurs feux. Tout est bien qui finit bien, dit-on. Mais au moment où l'entente est faite, un mort ressuscite: Frocourt qui avait assisté avec la plus parfaite

indifférence à la longue discussion entre Bray et Fourges semble sortir d'un profond sommeil et se prétend seul propriétaire du marais de Frocourt dont le partage venait d'être décidé entre Bray et Fourges. La lutte va donc devenir plus chaude que jamais. Car alors M. le Préfet est prié de mettre un terme à la chicane soulevée par les habitants de St Leu. Mais les tribunaux avaient seuls la compétence de régler la question, On s'adresse donc à eux. Il est évident que Bray et Fourges se liguent ensemble pour évincer les prétentions exagérées de Frocourt. Le tribunal de Mantes, saisi de la question, reconnaît le droit exclusif de propriété aux habitants de St Leu, par jugement du 7 août 1852. Après un 2<sup>e</sup> jugement contradictoire, du 26 août 1856, St Leu est reconnu propriétaire exclusif du marais, et défense est faite à Bray et à Fourges de la troubler dans sa propriété et jouissance. Bray et Fourges ne pouvant être charmés d'une pareille Sentence, aussi le 15 août il est décidé d'intercéder appel du jugement de Mantes. La cour d'appel de Paris confirme le jugement le 4 mai 1857. Mais après un recours en cassation l'affaire fut portée devant la cour impériale de Rouen, qui déclare à nouveau St Leu seul propriétaire. Le 24 9<sup>bre</sup> 1859, une transaction a lieu. St Leu abandonne à Bray, dans la partie du marais la plus proche de Bray, 1/3 dudit marais. Mais Fourges dépossédé comme propriétaire tient à conserver et maintenir ses droits de pâture ! D'où nouvelle procédure. Cette fois les alliances sont changées. Bray est avec St Leu. Le 19 juillet 1868, le tribunal de Mantes reconnaît à Fourges le droit de pâture; ce jugement attaqué est confirmé par la cour d'appel de Paris, le 20 7<sup>bre</sup> 1873. Cette fois l'affaire est terminée. Fourges fait tranquillement pâturer ses bestiaux sur ce marais dont elle n'est nullement propriétaire. Le quart a lieu de Rabelais était venu bien des fois dans ce long procès. On peut évaluer à 3.000 fr les frais qui en résultèrent pour Bray seulement. Toutefois Bray eut la consolation, le 31 avril 1891, de partager avec St Leu le bon marais de Frocourt, selon leur convention de 1862.

### **Beaumont**

La page du marais de Beaumont est heureusement moins longue. On n'eut pas besoin de passer par tous les degrés de la justice française pour résoudre le redoutable problème. Ce marais est situé sur la rive droite de l'Epte, entre cette rivière et la ligne de chemin de fer. Sa contenance est de 12 ha. Nous trouvons toutefois la même mauvaise volonté à Beaumont et au Bus pour arriver au partage. Par transaction du 18 avril 1632 entre les communes de Bray, de Beaumont et le marquis de Montenay, celui-ci accorde aux communes désignées le droit de faire paître leurs bestiaux dans le marais de Beaumont. Le partage dudit marais est demandé par Bray en 1847 et 1849. L'autorité préfectorale consultée engage Bray à entamer une action judiciaire contre la commune de Bus à laquelle Beaumont a été annexé.

C'est ce que l'on fait, et par jugement du tribunal des Andelys du 19 juillet 1851, le marais doit être partagé par parties égales entre les 2 communes. M. Prognon, propriétaire à Hodent, est nommé expert pour Bray dans le partage, et les lots sont tirés au sort. Chacun devient donc maître chez soi. L'herbe de ce marais fut vendue chaque année, au mois de juin jusqu'en 1883. Le produit était peu important et allait toujours en diminuant. Aussi en avril 1883, un entrepreneur de Bray, M. Laporte, homme très avisé, loua le marais pour une période de 18 ans, moyennant un fermage annuel de 120 F. Il y fit exécuter des travaux d'amélioration très importants. Il le fit ensuite entourer et le destina à l'élevage. Grâce à ce procédé, la commune tire du marais de Beaumont un revenu satisfaisant beaucoup plus élevé que celui qui lui était procuré autrefois par la vente de

*l'herbe.*

### **Finances**

*Bray-Lû est rattaché à la perception de Montreuil / Epte dont le siège est à Magny. Par suite de la valeur très élevée des locaux de la V<sup>le</sup> Montagne, le centime de la commune a une valeur de 80 F. La commune n'ayant qu'un chiffre de dépense peu élevé, il en résulte qu'elle est la moins imposée du canton, une de celles dont les charges sont les moins grandes de tout le département. Son budget a suivi la progression suivante au cours de ce siècle: en l'an 10 il s'élevait à 125 F, en 1828 à 750 F, en 1850 à 1750 F, en 1875 à 5650 F et en 1899 il est de 4800 F. Les édifices communaux (église et école) sont en très bon état. Comme la commune n'a qu'un petit territoire, elle n'a qu'une petite longueur de chemin à entretenir; une seule journée de prestations et les 5 centimes spéciaux ordinaires lui suffisent pour faire face à cette dépense. Elle est imposée extraordinairement 1 9/10 jusqu'en 1901 pour emprunt à la caisse des chemins vicinaux et 2 3/10 jusqu'en 1912 pour la maison d'école. Dans la période révolutionnaire, jusqu'en 1804, la perception des impôts est confiée à des citoyens de la commune; nous voyons successivement: Bouvet J<sup>n</sup> B<sup>ste</sup>, René Désiré d'Ambourg et François Servant. Après la réorganisation administrative et financière du 1<sup>er</sup> conseil, Bray fut rattaché à la réunion de Chaussy de 1805 à 1845. A cette époque Bray est rattaché à la perception de Montreuil dont le titulaire actuel est M. Legoux, fonctionnaire de la plus grande bienveillance. Montreuil n'est qu'une localité de médiocre importance et offrant fort peu de commodités; aussi les percepteurs de Montreuil, après avis favorable des Conseils Municipaux de leurs circonscriptions ont obtenu le droit de fixer leur résidence à Magny. Bray a donné un avis favorable à cette requête en 1852 et en 1856.*

### **Police**

*Pour la police Bray est sous la surveillance de la brigade de gendarmerie à pied de Chaussy. On ne voit plus dans les gendarmes les matamores remplissant de terreur l'imagination timide de l'enfant et inspirant une crainte exagérée au brave paysan. Non, le gendarme est considéré comme l'agent bienveillant chargé de veiller avec vigilance au maintien de l'ordre et au respect de la propriété, s'appliquant à faire respecter l'esprit de la loi plutôt que la lettre. On trouve également le garde-champêtre chargé principalement de veiller à la conservation des récoltes. La tâche à Bray est facile à remplir par suite de l'exiguïté du territoire. Ainsi il est chargé de petits services accessoires: entretien des chemins ruraux et des cimetières, affichage. Pour être complet, nous devons ajouter un chasseur ou garde forestier, en résidence à Bray, qui s'occupe spécialement de la surveillance de la pêche et du repeuplement de l'Epte. Afin de recevoir la nuit les ouvriers sans travail, les passagers sans ressources, on a construit l'année dernière un refuge à proximité du logement du garde-champêtre. Aujourd'hui, il est très rare que le garde-champêtre ait à constater des délits aux récoltes. Il y a cent ans, le fait devait être plus fréquent si l'on remarque les nominations des gardes: on était plus difficile sur le choix, et les changements étaient plus nombreux. Les riches propriétaires avaient aussi leurs gardes particuliers. Ainsi en l'an 2 on prend*

pour garde-messier pour Bray-Lû et Tyron: Philippe Croute, garde de bois, domicilié à Ambleville, pour remplir cette mission du 23 germinal au 15 brumaire moyennant 60 francs, plus 5 sols par arpent avec temps nécessaire pour la moisson. Le 22 thermidor de l'an 3<sup>e</sup>, le Maire et les officiers municipaux agrèent comme garde-champêtre particulier de M. Pierre Frédéric Roger de Gouzangrez et Pierre Ouy le citoyen François Servant. Le 9 prairial an 4<sup>e</sup> ces deux propriétaires font agréer comme garde particulier Nicolas Covin. Le 4 floréal an 5<sup>e</sup>, Jean-Baptiste Crèvecoeur est agréé comme garde-champêtre pour un an; il lui est accordé 17 boisseaux, mesure de Vernon et 3 sols par arpent. René d'Ambourg lui paiera pour la conservation de sa garenne 3 boisseaux de seigle et 3 boisseaux de blé par grande mesure de Vernon; il aura le droit de faire le métrage relatif à ses propriétés. Le même garde est agréé le 19 ventôse de l'an 6<sup>e</sup> par René d'Ambourg pour ses propriétés. Le 26 germinal an 6<sup>e</sup> on nomme pour garde-champêtre aux mêmes conditions Nicolas Hertier. Mais il vieillit sous le harnais et le 27 X<sup>bre</sup> 1821, on demande sa révocation, attendu qu'il est âgé de 75 ans, affligé de différentes infirmités telle que la vue, marchant difficilement. Il devra remettre une bandoulière, un briquet et deux pistolets de ceinture. Ce devait être un garde armé jusqu'aux dents. En 1822, on élève à ce haut emploi le S<sup>r</sup> Mariage de St Rémy. Mais 10 ans après, le nouveau garde devait aussi avoir vieilli et pour l'obliger à résigner ses fonctions on nomme trois gardes-champêtres honoraires. En 1833 le traitement est porté à 150 F. En 1834 on nomme Ducoin Louis de Beaudemont. En 1836 c'est Jean Le Merle du Vaumion avec un traitement de 250 F. La situation va donc s'améliorant. Puis nous remarquons en 1838 François Mariage de St Rémy, en 1843 Avesse de Beaudemont; en 1844 Duvion Louis de Chaussy. Puis en 1850 le traitement retombe à 150 F avec Gouon; mais en 1877 on a des remords et on porte le traitement à 400 F. Pour terminer notre liste, ajoutons Jubert, Bally, Gouon, Delaporte, Lemoine et Marchal.

Aujourd'hui le traitement du garde-champêtre est de 450 F; il reçoit 150 F de la commune pour les services accessoires dont il chargé; de plus il est logé dans une maison communale à titre gracieux.

## Postes

Bray a dû être desservi très longtemps par le bureau de poste de Magny. Dans une délibération du 27 juin 1824, Bray demande à être rattaché au bureau de Bonnières. Fit-on droit à cette demande, je ne le pense pas. D'ailleurs quel pouvait en être l'intérêt ? Mystère ! Bray n'est distant de Magny, son chef-lieu de canton, que de 10 kilomètres 1/2, et est éloignée de Bonnières de 18 à 20 kilomètres. Il ne pouvait avoir que de bien faibles relations avec cette localité. Mais Bray a acquis une grande importance commerciale pendant la seconde moitié de ce siècle. Comme il se trouvait la dernière commune desservie par un facteur de Magny, on ne recevait pas les correspondances avant 2 ou 3 heures de l'après-midi. Pendant longtemps un ouvrier de l'usine de la V<sup>le</sup> Montagne alla tous les matins chercher le courrier de la société à Ecos où l'on faisait adresser la correspondance, afin de l'avoir plus tôt. Il y avait aussi à cette époque la filature dirigée par la famille Duros qui avait aussi un courrier important. On demanda la création d'un bureau de poste à Bray-Lû. Mais on se trouva en compétition avec Chaussy qui avait une population double de Bray. La lutte fut disputée, mais la victoire resta à Bray, à cause de sa supériorité comme correspondance postale due à ses deux usines.

Aussi Bray, le 12 mai 1872, a demandé à être rattaché à Chaussy si l'on crée un bureau de poste



*dans cette dernière localité; mais le 20<sup>7<sup>bre</sup></sup> 1874, une délibération fortement motivée demande l'établissement du bureau de poste à Bray. Ce bureau fut installé en avril 1877, et 2 ans après, le 28 mai 1879, on y adjoignait le télégraphe. Ce bureau dessert Bray, Ambleville et Chaussy. Un facteur fait deux distributions à Chaussy tous les jours. Le second en fait deux à Bray, le matin à 7 heures et le soir à 4 heures, et une à Ambleville le matin. De plus, Chaussy possède un bureau télégraphique. Les dépêches à Bray sont portées gratuitement à domicile par un ouvrier de la V<sup>e</sup> Montagne. Le courrier du matin est apporté d'Écos ( Eure ). Le courrier du soir est pris à un employé à la gare de Bray à 3 heures 1/2 au train venant de Vernon.*

*Le départ des lettres a lieu, le matin à 9 heures 1/2 et le soir à 8 heures. De plus des levées sont faites à la boîte de la gare à 9 heures 1/2 le matin et à 3 h ½ le soir. Une lettre mise à cette boîte à 3 h 1/2 est distribuée à Paris le soir même. Bray a donc les plus grandes facilités pour les communications postales.*

### **Développement économique**

*Bray doit son importance actuelle à l'usine de zinc. Au commencement de ce siècle, le village ne comptait que 22 maisons et 140 habitants. La statistique de l'an 1<sup>er</sup> nous donne les renseignements suivants sur les chefs de famille avec leurs professions:*

*3 meuniers, 3 cultivateurs, 2 vigneron, 1 journalier, 2 cabaretiers, 2 cochers, 2 charretiers, 2 bergers, 1 jardinier, 1 maréchal. A part l'industrie de la meunerie tout le monde est occupé aux travaux des champs et aux industries s'y rattachant.*

*Remarquons qu'il y avait deux vigneron et qu'aujourd'hui la culture de la vigne est totalement abandonnée. Plusieurs industries qui se sont installées à Bray au cours de ce siècle, ont notablement contribué à sa prospérité; malheureusement plusieurs ont disparu. Il y a cent ans, nous trouvons deux moulins, celui de Pont-Ru et celui de Bray, le 1<sup>er</sup> appartenant au S<sup>r</sup> Jean Debras et le 2<sup>e</sup> au S<sup>r</sup> Ouy Pierre.*

*Ils eurent un sort bien différent: le moulin de Pont-Ru fut acheté par Jubert Auguste. Celui-ci ayant deux enfants, Jubert Auguste et Jubert Hyppolyte partagea la chute en deux parties. La 1<sup>ère</sup> fut utilisée pour actionner un moulin à papier établi en 1839 et la 2<sup>e</sup> continua de faire mouvoir un moulin à farine. Ce 2<sup>e</sup> fut aussi transformé en fabrique à papier et est revenu à sa 1<sup>ère</sup> destination. Il est dirigé par le fils de M. Jubert Hyppolyte. On fabrique à Pont-Ru le papier d'emballage. Cette industrie prospère un certain temps. Dans l'usine dirigée par Jubert Auguste, on y installa la vapeur en 1856. Quelques années après le S<sup>r</sup> Jubert Auguste fit de mauvaises affaires; il ne s'était pas mis au courant des procédés de fabrication nouveaux, et la concurrence aidant, il fut obligé de vendre son usine. Son successeur ne réussit pas. L'usine resta fermée très longtemps, après avoir été vendue aux héritiers Duros. Il y a une dizaine d'années qu'ils l'ont transformée en scierie mue seulement par la vapeur.*

### **Moulins de Bray**

*Ils sont d'origine très ancienne; on peut en juger par les réclamations présentées au cours*

d'une enquête qui eut lieu en avril 1831 pour l'établissement d'un canal projeté par la V<sup>e</sup> Montagne. "En 1100 les moulins étaient banaux et les barons de Beaudemont avaient fait creuser le canal tel qu'il existe". "M. Adeline a bien suivi le système des eaux, rien n'a été changé; il a établi les roues hydrauliques sur le canal qu'ont fait les barons du temps. Philippe le Bel en 1307 donna le moulin à la baronnie de M. de Montenay, grand chambellan du roi, en échange de la forêt de St Germain, même dispensant les religieuses du paiement d'un muid de blé pour redevance, ce qui confirme que ces cours d'eau ont été pris du lit de la rivière pour faire ce canal." Un état des moulins de 1793, nous fait connaître qu'une dame Rivière a vendu au S<sup>r</sup> Pierre Ouy, en 1773, les deux moulins qu'elle exploitait à Bray, sur chaque rive de l'Epte. Les moulins furent exploités par la famille Ouy jusqu'en 1835. Il furent alors vendus au S<sup>r</sup> Adeline qui demanda l'autorisation d'installer à leur place des laminoirs pour le zinc et le cuivre. Le changement fut fait en 1836; mais en 1839, M. Adeline céda son usine à la Société des usines et fonderies de la V<sup>e</sup> Montagne.

La prospérité de cet établissement n'a fait que croître. La construction de la ligne de Gisors à Vernon lui a été particulièrement favorable, puisqu'elle reçoit directement les wagons chargés de matières premières et expédie avec la même facilité les produits fabriqués. Une habile direction a introduit dans les machines, l'outillage, l'éclairage, les derniers perfectionnements de l'industrie moderne. Le mode intelligent de rétribution de l'ouvrier avec salaire fixe et primes, les institutions de prévoyance de la Société ont fortement attaché l'ouvrier à son travail. Aussi cet établissement est-il en pleine prospérité. Souhaitons que malgré l'éloignement des matières premières (charbon et zinc) cette usine soit maintenue à Bray avec son importance actuelle. Pour bien faire comprendre les progrès accomplis à Bray au cours de ce siècle, se détache la page suivante de l'ouvrage de M. Feuilloley : "C'est à Bray qu'apparaissent bien les métamorphoses opérées par l'industrie. Dans ce terrain brayeux ce n'était encore, il y a quarante ans, que près aux herbes sures et, à part le château et deux ou trois maisons, que chaumières où l'air et la lumière ne pénétraient que par la porte; les chemins qu'on appelait des voiries n'étaient que des cloaques. Là tournait et travaillait avec un bruit infernal, un grossier moulin; je vois encore le valet du meunier, le chasseur, allant chercher ou porter la monnaie, monté sur la croupe d'un mulot et chassant devant lui dix ou douze mules chargées de sacs."

L'industrie et le progrès général ont remplacé tout cela. Les lamineries de zinc de la V<sup>e</sup> Montagne ont remplacé le moulin banal; de puissantes machines hydrauliques et à vapeur marchent là avec leurs immenses volants, comme des pièces d'horlogerie; des maisons bien bâties, de fertiles jardins, de belles prairies, de bonnes routes, ont également remplacé les chaumières, les ajoncs et les voiries, et le chemin de fer vient jusque dans la cour de l'usine déposer la matière brute qu'il remporte transformée.

### **Filature**

En 1823, le S<sup>r</sup> Duros fils aîné, propriétaire à Bray-Lû et filateur de coton à Vétheuil obtient l'autorisation de construire un établissement hydraulique propre à filer le coton. Cette usine fut bâtie dans la vallée du Ru de Chaussy, à 600 m de Bray. On creuse d'abord deux étangs où l'on emmagasine l'eau afin d'obtenir plus de force. Puis la filature prospère entre les mains de la famille Duros. En 1859, on y adjoint la vapeur. On y transforme annuellement 45.000 kilos de coton venu de la Louisiane et de la Géorgie. L'usine compte de 70 à 80 ouvriers des deux sexes. On

*fabrique le fil, la mèche, et la tresse de coton. Les produits fabriqués sont expédiés sur Magny, Mantes et Paris. L'usine fut ensuite louée à MM. Léger et Bazin. Elle continua de prospérer. A l'expiration du bail en 1885, M. Léger proposa d'acheter la filature aux héritiers Duros. Malheureusement les exigences des propriétaires, empêchèrent les négociations d'aboutir. Aussi l'usine fut abandonnée par M. Léger et elle ne put être ni louée ni vendue. Ce ne fut que dix ans après que cette propriété fut achetée par M. Champy et transformée en exploitation agricole qui n'ajoute rien à la prospérité locale. Les bâtiments de la ferme de Lû furent abandonnés et transférés dans l'ancienne filature. Les exigences des héritiers Duros ont été très préjudiciables à leurs intérêts et à ceux de Bray, et on ne peut que déplorer la chute de l'ancienne filature. Si Bray était encore doté de cette importante industrie, il compterait aujourd'hui 500 habitants.*

### **Industries Diverses**

*Différentes briqueteries ont été établies par MM. de Brossard et Jouenne, et en dernier lieu par M. Laporte. Aucune ne fonctionne aujourd'hui. On a tenté il y a une dizaine d'années d'installer une fabrique de chaussons de tresse. M<sup>me</sup> Salahum puis M. Cochard, pour le compte de M. Santtereau, propriétaire de l'importante fabrique d'Orival (Eure) ont successivement échoué. Les ouvrières pouvaient travailler chez elles ou à l'atelier; elles gagnaient une moyenne de 1F, 5 par jour. Actuellement une dizaine de femmes s'occupent du paillage des chaises pour une fabrique de Gasny.*

### **Prévoyance et Bienfaisance**

*Les 2/3 de la population de Bray profitent des institutions de prévoyance de la V<sup>e</sup> Montagne, dont il a été mention précédemment. Le reste des habitants est constitué par des rentiers, des commerçants, des cultivateurs ou ouvriers agricoles. Aussi, n'existe-t-il à Bray que peu de personnes se trouvant dans une situation réellement nécessiteuse et ayant besoin des secours de la charité publique. Les vieillards sont presque tous des rentiers ou retraités de la V<sup>e</sup> Montagne et ont encore droit aux secours médicaux gratuits de la société. Bray ne possède pas de Bureau de bienfaisance. Toutefois, conformément à la loi du 5 juillet 1893, il existe un Bureau d'assistance médicale gratuit. Les soins du médecin et les médicaments sont donnés à une dizaine de personnes. Des secours en pain et viande sont aussi distribués dans les cas nécessiteux. Toutes ces dépenses sont prises sur le budget communal. Bray a adhéré au système départemental d'hospitalisation; ses blessés et malades sont soignés à l'hospice de Magny.*

### **Anciennes Familles**

*La population de Bray est pour ainsi dire nouvelle. Un grand nombre de familles qui existaient au commencement de ce siècle ont disparu. Dans les 50 noms relatifs aux naissances et*

aux décès dans la période de 1802 à 1812 il n'en existe plus que cinq aujourd'hui: Crèvecoeur, Ducoin, Jouenne, Jubert et Magnen. La plupart des familles sont donc d'origine étrangère à la commune. Bon nombre sont du canton de Magny ou du département de l'Eure. Il y a aussi plusieurs familles originaires de la Bretagne ou de la Belgique.

### **Fêtes**

Il existe à Bray deux fêtes locales, celle de Bray qui est célébrée le dimanche qui suit le 14 juillet, et celle de Lû et Pont-Ru, le jour de Pâques. La 2<sup>e</sup> se tient dans un pré à côté de Pt-Ru, attenant à la scierie et au moulin. La fête de Bray se tient actuellement dans un pré appartenant à M. Pihan et situé à peu près au centre du village. Bray aime bien sa fête. Sa coïncidence avec la fête nationale lui est favorable. Les drapeaux arborés le 14 juillet restent jusqu'à la fête à Bray. Ca et là on voit des mâts et des oriflammes. La musique contribue à l'animation par l'exécution des meilleurs morceaux de son répertoire. Des jeux sont organisés pour les enfants et les jeunes gens. Les pauvres ne sont pas oubliés; on fait à l'occasion des deux fêtes une distribution de bons de pain et viande aux familles nécessiteuse. Des fêtes brillantes ont eu lieu à Bray, en 1888 à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de l'usine de la V<sup>e</sup> Montagne. Un festival de musique au mois de 7<sup>bre</sup> 1894, a fait pendant quelques heures de Bray une petite ville.

A différentes époques Bray a pris part aux réjouissances nationales, comme il le fait régulièrement chaque année au 14 juillet. Nous en trouvons des traces.

Le 30 ventôse an 6<sup>e</sup> à 10 heures du matin à été célébrée la fête de la souveraineté des peuples. Les détails pour l'exécution de la fête ordonnée par le Directoire exécutif, ont été exécutés avec toute la solennité et le civisme possibles; les travaux en général ont été suspendus. Des dispositions furent prises par le Conseil municipal, pour célébrer avec éclat le centenaire des grandes dates de la révolution le 5 mai 1789 et le 29 7<sup>bre</sup> 1792.

Nous relevons également le vote d'une somme de 85 F pour les frais d'une délégation à Paris lors du retour de Louis-Napoléon Bonaparte en 8<sup>bre</sup> 1852. Le 28 février 1853, le Conseil municipal de Bray vote une adresse de félicitations à l'empereur à l'occasion de son mariage.

### **Conclusion**

L'avenir de Bray est essentiellement lié à celui de l'usine de la V<sup>e</sup> Montagne. Souhaitons vivement que toute l'importance de cet établissement lui soit conservée ou ne fasse que s'accroître: sa vitalité en dépend. Il existe à Bray une plaie grave l'alcoolisme; toutes les leçons que l'instituteur pourra faire sur ce terrible mal, toutes les conférences des savants et des docteurs, sur ce sujet n'arriveront pas à des résultats sérieux; le seul remède efficace qui arrivera à restreindre la consommation d'alcool est l'augmentation du droit par hectolitre d'alcool pur. L'état se plaint de la difficulté d'équilibrer son budget et des ravages de l'alcoolisme.

Le droit était de 46 F 25. Il vient d'être augmenté; qu'il l'augmente encore; qu'il les porte à 300 F ou à 400 F l'hl, il se rendra service à lui-même et à la société et en particulier à nombre d'habitants de Bray.

## **Etat de L'enseignement**

*Avant 1789, y avait-il une école à Bray ? Non ! Les enfants recevaient-ils quelque instruction ? Le fait n'est pas douteux, car en examinant les registres de l'état civil avant 1789 on voit beaucoup d'actes signés par les déclarants ou les témoins. Les croix servant à patenter n'y sont pas très nombreuses. Dans un acte de 1780 on cite Roger Servant, maître d'école de cette paroisse. Il est vrai que l'année suivante, il figure comme domestique et en l'an 7 il est bonnetier. Il avait plusieurs cordes à son arc et il n'avait probablement de maître d'école que le titre bien éphémère. Il y a lieu de croire que Bray étant très peu important, les enfants des familles aisées allaient s'instruire dans quelque village voisins plus privilégié, soit à Fourges, à Beaudemont. Peut-être le prêtre remplît-il quelquefois le rôle d'instituteur ainsi que nous allons le voir: Bray eut pour curé de 1778 à 1793 Alexis Louis qui dut donner quelque instruction aux enfants de sa paroisse. Les habitants, dans une pétition, demandent que la paroisse de Bray soit confiée à Alexis Louis, homme vertueux et probe, cher à sa commune tant par les soins religieux que par l'éducation gratuite et habituelle qu'il donne aux enfants.*

*De 1804 à 1817, ce furent des dames bénédictines qui instruisirent les enfants, tant ceux de Bray que des environs. Elles étaient au nombre de 17 et habitaient la maison occupée aujourd'hui par le directeur de l'usine, M Rollat. Mais de 1817 à 1831, il n'y eut plus d'école à Bray. Les enfants les plus favorisés durent encore fréquenter la classe dans quelque commune voisine.*

*En 1831, l'inspecteur général des études de l'Académie de Paris autorise le S<sup>r</sup> Bertaux à exercer les fonctions d'instituteur primaire à Bray. L'instituteur devait alors louer un local à ses frais et était rétribué par ses élèves. En 1834, il a pour successeur le S<sup>r</sup> Guimier, âgé de 17 ans et non pourvu du brevet; mais l'administration dut inquiéter ce nouveau maître et il dut exercer très peu de temps à Bray. C'est alors que les Conseils municipaux sont invités, conformément à la loi du 28 juin 1833, à s'intéresser à l'organisation des écoles dans leurs communes. Le 18 août 1833, le conseil municipal de Bray, prend la délibération suivante:*

*“Considérant la situation et la population de la commune, dont elle n'offre annuellement 12 à 15 élèves, lesquels ayant l'âge de 10 ans, renoncent à leur éducation pour aller à la filature. Considérant la situation de la commune, étant limitrophe du département de l'Eure, ce qui retire toute possibilité de la réunion qui ne serait tout au plus avec un hameau peu conséquent. Considérant enfin, que chaque année on est obligé de voter une imposition extraordinaire pour subvenir aux besoins urgents de la commune. En conséquence, les Membres élus, Conseil municipal ayant discuté et assurément réfléchi, et ayant été aux voix, ils sont unanimement et d'un bon accord qu'il n'y avait aucune possibilité d'établir une instruction primaire dans la commune ou même de fixer aucun traitement ou rétribution quelconque pour l'instituteur.”*

*Mais le Conseil municipal dut, bon gré mal gré, s'intéresser à l'instruction. Le 24 février 1833 M. le Maire informe le Conseil municipal que M. Jouenne Thomas a été nommé membre adjoint du comité communal de Bray-Lû par le Comité supérieur de l'Instruction primaire du canton de Magny. M. Jouenne accepte ce mandat et est installé ainsi que M. Le Page, curé de Chaussy, vice-président. Le 10 août 1834, le Conseil municipal après mûre et sage délibération déclare unanimement ne pouvoir fixer le traitement de l'instituteur sans le concours des communes*

limitrophes dont les enfants viennent constamment aux instructions à Bray; mais qu'ils satisferont à la dépense du logement portée au budget de 1835.

Si l'on rapproche cette délibération de celle de l'année précédente on y trouve des divergences profondes. A partir de cette époque Bray a un instituteur; toutefois l'extrême modicité du poste éloignait les instituteurs munis du brevet. A M. Guimier succède François Gorion de 1835 à 1839. Par délibération du 18 avril 1838, le Conseil agréa un engagement décennal fait par M. Gorion, instituteur à Bray, né à Ambleville; vu la conduite morale, la douceur et les capacités du S<sup>r</sup> Gorion et attendu qu'il possède: 1<sup>e</sup> le brevet de capacité du degré élémentaire, 2<sup>e</sup> un certificat de moralité, 3<sup>e</sup> vu l'avis du comité local de la commune de Bray-Lû. Mais cet engagement fut rompu l'année suivante. Nous voyons paraître le S<sup>r</sup> Vard, élève breveté de l'Ecole normale d'Evreux, instituteur à Mouflaines (Eure); il sollicite le poste de Bray vacant. Il y a des pourparlers assez longs a ce sujet. Les instituteurs précédents étaient célibataires et le postulant est marié depuis peu.

Il faut donc un logement convenable pour l'installation du jeune ménage. On fit donc le nécessaire. Hélas ! au bout de deux mois de fonction Vard donne purement sa démission d'instituteur à Bray et son départ ressemble à une fuite. Au mois de février 1840, il y a une interruption assez longue jusqu'en 9<sup>bre</sup> 1841. Puis nous assistons à des négociations assez laborieuses. Il y a en présence deux candidats non brevetés: Bouillet, dont le père est instituteur à Omerville, âgé de 16 ans, et Lefèvre Clément de Chaussy, âgé de 23 ans. Tous deux ont leurs protecteurs et leurs détracteurs, ainsi qu'on peut en juger par une volumineuse correspondance qui fut échangée alors et qui est classée dans les archives. Malgré l'opposition particulièrement vive du curé de Chaussy, Bouillet fut agréé. Mais la municipalité de Bray n'était pas heureuse dans ses choix. Au bout de 15 jours de fonctions une lettre de l'inspecteur Vollot, amène le départ du nouveau venu. Le Sieur Clément Lefèvre, désormais seul candidat est agréé à l'unanimité. Il exerce de 1841 à 1853. A partir de cette époque les maîtres au lieu d'être choisis par le Conseil municipal sont nommés par leurs supérieurs hiérarchiques.

### Locaux

Il est bon de rappeler que Bray n'a ni école ni mairie jusqu'en 1852. Aussi une préoccupation des instituteurs fut de trouver un local à peu près convenable pour y faire la classe. Bon gré, mal gré, en 1834, le Conseil municipal vota une somme de 30 F pour louer une maison d'école. Mais ce chiffre va croître progressivement.

En 1835 nous voyons 40 F, en 1837, 45 F en 1839, 50 F, en 1841, 70 F en 1843, 80 F puis de 1846 à 1852, 160 F. Le Conseil s'émeut de cette dépense élevée et se décide à bâtir une maison d'école. Durant cette période de 1831 à 1852 la salle d'école fut transportée dans 5 locaux différents. Des modifications très importantes y ayant été apportées, il n'est pas possible aujourd'hui d'en faire la description. L'école fut successivement installée dans les logements occupés aujourd'hui par MM. Prévelle, Quichaux, Noël, Ducoin père et Quillès René. Les quatre derniers appartiennent aujourd'hui à la Société de la V<sup>ie</sup> Montagne.

Nous trouvons toutefois des indications précieuses dans le bail fait entre la commune de Bray et le S<sup>r</sup> Pascal Bouvet le 22 7<sup>bre</sup> 1841.

"Il est loué pour trois années à partir du 1<sup>er</sup> 8<sup>bre</sup> 1841, moyennant 80 F par an un bâtiment à rez-de-chaussée, d'environ 18 mètres carrés donnant entrée sur le chemin; une chambre à feu dessus

ledit bâtiment et grenier au-dessus. Dans tout le local, il y a 3 fenêtres donnant sur la cour des bailleurs, et les 2 premiers carreaux de chaque fenêtre seront barbouillés de manière à ce qu'il ne puisse rien être aperçu dans la cour des bailleurs." Mais ce local était insuffisant et peu convenable d'après un rapport de l'inspecteur. Le conseil est donc invité à s'en procurer un plus spacieux. Faut-il acheter ou louer ? il n'y avait aucun logement à vendre pouvant convenir. On prétend aussi qu'il n'y a pas de terrain pour en édifier un. Aussi on loue à M. Darbaud, directeur de l'usine de la V<sup>e</sup> Montagne six pièces d'un bâtiment dit le magasin du moulin de Bray moyennant 160 F par an. Mais cette situation ne devait pas se prolonger. Dès 1844, le Maire avait été chargé de s'entendre avec M. Roger de Gadancourt pour l'achat d'un terrain pour construire une maison d'école. Les négociations furent laborieuses. Le Conseil, dans la séance du 4 9<sup>bre</sup> 1847 examine de nouveaux cette question. Cette fois elle va être résolue. Le 17 mai 1848 on approuve l'acquisition d'un terrain de 12<sup>a</sup> 76 aux héritiers de M. Roger de Gadancourt, moyennant le prix de 764 F, y compris les frais d'acte. Maintenant que l'on possède un terrain, on va pouvoir édifier hôtel de ville et école. Le 20 mai 1849 on approuve les plans dressés à cet effet, et le 11 mai 1851 les modifications qui y ont été apportées.

La maison d'école est donc bâtie en 1851 et 1852. Elle est construite parallèlement à la route de Bray à Chaumont-en-Vexin à une distance de 10 m. Elle est exposée au nord. Elle comprend, au rez-de-chaussée, l'école et 2 pièces (cuisine et salle à manger pour l'instituteur). Au-dessus de l'école est la mairie, ayant les mêmes dimensions, et à côté 2 chambres. La salle de classe est un carré de 6 m de côté. Sa hauteur est de 3 m 20. Les pièces du premier étage ont 2 m 8 de haut. La classe est éclairée par 3 hautes fenêtres, munies de vasistas dont deux au midi et une au nord. On y entre par une porte à 2 battants. Une porte ouvre sur un corridor et permet de se rendre dans le logement de l'instituteur. Elle était suffisante alors pour la population scolaire. Mais il manquait des annexes. En 1858 M. Morizot, maire fit bâtir un cellier aux frais de la V<sup>e</sup> Montagne, clore le devant de l'école et installer des armoires grillagées pour afficher. En 1861, on plante une haie vive mitoyenne entre la cour commune et le jardin de M. Lemoine. Mais la population de Bray s'accroît; on va construire la ligne de chemin de fer de Gisors à Vernon; l'usine de la V<sup>e</sup> Montagne et la filature sont en pleine prospérité. Aussi le 28 mai 1868, le Conseil municipal est amené à étudier le projet d'agrandissement et d'assainissement de l'école. Dans un exposé long et fortement motivé, le Maire M. Bajère traite ainsi la question: l'école de Bray est fréquentée par 33 élèves de Bray et 16 de Bus St Rémy; elle est construite pour 36 élèves, donc elle est trop petite. De plus les murs ont besoin d'être assainis; il est donc nécessaire d'agrandir et d'assainir en même temps. Il montre que 16 élèves de Bus St Rémy font partie de cette dernière commune par une délimitation déficiente du département, mais que toutes les relations des parents, ouvriers de la V<sup>e</sup> Montagne sont avec Bray. Il invoque la liberté ou le droit du père de famille de choisir son école. Le projet mis aux voix donna les résultats suivants: sont pour le projet MM. Bajère, Maire, de Brossard, Crèvecoeur et D<sup>eur</sup> Gaudry. MM. Jouenne Thomas et Jouenne Napoléon disent qu'ils ne voient pas autre chose à faire que d'assainir les murs et qu'ils rejettent le projet d'agrandissement comme n'étant pas utile à la commune.

M. Jubert est d'avis qu'il ne faut rien faire ni rien dépenser, que le local de l'école est bien tel qu'il est: tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. M. Charpentier plus prudent demande le vote secret, peine inutile, car étant le seul à faire cette proposition elle est rejetée. Résumons: quatre sont pour le projet d'agrandissement et quatre sont contre. On conclut: vu la prépondérance de la voix du maire, le projet d'agrandissement est voté. Mais ce projet ne fut jamais mis à exécution. Ce ne fut que dix ans après en 1878, que l'on étudia de nouveau le projet

d'agrandissement de l'école. En 1878, on se proposait d'agrandir la salle qui existait. En 1878 on proposa d'en construire une autre plus spacieuse et en rapport avec la population scolaire. Deux délibérations sont prises à ce sujet le 28 9<sup>bre</sup> 1878 et le 27 juillet 1879. Le 15 mai 1881, le projet est adopté. Les plans dressés par M. Duval, architecte de l'arrondissement sont approuvés et les ressources sont votées par MM. Laporte, Gilbert, Ligés Fils, Champy Ch, Lemoine, Huppé et Dewalque, conseillers municipaux les plus imposés. A noter la protestation suivante: les soussignés membres du Conseil municipal de Bray-Lû, déclarons ne pas nous associer au vote des crédits demandés pour une maison d'école, à des besoins plus urgent que la commune demande, particulièrement la création d'un cimetière qui devient de plus en plus indispensable. De plus nous avons fait observer à la séance en admettant la construction d'une classe, mais sans déposséder la mairie actuelle ce qui cause une dépense inutile et qui est appelé à être utile d'un moment à l'autre. Les quatre membres du conseil qui figurent à la majorité et est admis René Laporte, entrepreneur de travaux publics.

Signé : Chabot, H<sup>te</sup> Jubert, Harmant, Rousselet. Malgré cette protestation éloquente en faveur des morts, les vivants l'emportèrent et la nouvelle école fut bâtie dans d'excellentes conditions par M. Laporte.

Elle est située à une dizaine de m, en arrière de l'ancienne et à une vingtaine de mètres de la route. Elle se trouve donc un peu à l'écart des bruits et des distractions de la rue. Elle est dans la partie est du village à proximité du hameau de Pont-Rû et de St Louis.

Les enfants de ces hameaux peuvent facilement se rendre dans leurs familles pour y prendre le repas du midi. Elle est bâtie sur sous-sol et cave qui constituent une grande commodité pour l'instituteur. Deux portes exposées au nord donnent accès dans le vestiaire. C'est une pièce longue de 7 m, large de 3 m 5 où les enfants déposent leurs parapluies, manteaux et coiffures. Puis vient la salle de la classe ayant 9 m 6 sur 7 m et 4 m de haut. Six fenêtres dont 3 à l'est et à l'ouest donnent en abondance l'air et la lumière. Les murs peints à l'huile et lessivés tous les ans sont en très bon état. La salle est parquetée. La couverture en zinc est encore due à la gracieuseté de la V<sup>e</sup> Montagne. Elle est donc bâtie dans les meilleurs conditions hygiéniques.

### **Mobilier Scolaire**

Au début, il dut être comme le local bien imparfait. Il est probable que les premiers instituteurs devaient le fournir eux-mêmes. Le 16 9<sup>bre</sup> 1836, le Conseil municipal vote une somme de 45 F pour l'acquisition de mobilier scolaire, y compris le tableau noir, d'après le devis qui lui est présenté. Les élèves n'étaient pas nombreux mais il est fort douteux que le mobilier fût suffisant. Le 12 mai 1847 on vote 50 F pour l'acquisition d'un crucifix et d'un buste du roi pour l'école. C'était un peu tard pour le buste qui dut probablement disparaître l'année suivante. Un inventaire, établi en 1854, nous donne le détail ci-après du mobilier scolaire: un crucifix en plâtre, une estrade avec deux petites armoires, une grande carte murale d'Europe, une carte de France; deux grandes tables avec cases de 3 m 40, une autre de 3 m avec 6 pupitres; ces trois tables sont pourvues de montants avec fil de fer pour suspendre les modèles; 4 petites tables de 1 m 95 non pourvues de cases et de montants; elles ont seulement 2 encriers; un poêle en faïence avec 12 bouts de tuyau et 2 coudes; un vieux banc pour les petits; 1<sup>e</sup> partie de la méthode de lecture par Lamotte, Perrier, Merisas et Michelot.



Lorsqu'on a construit la nouvelle salle de la classe en 1882, on a fait l'acquisition d'un mobilier entièrement neuf. Il se compose de 38 tables à 2 places d'après un des modèles de la maison Garcet et Visius.

Il est bon de dire que dix de ces tables ont été faites par les ouvriers de la V<sup>e</sup> Montagne (menuiserie) et offertes par cette société. Ces tables sont de hauteurs diverses, conformes au modèle officiel et présentant toutes les garanties pour assurer la bonne tenue des élèves. De l'ancien mobilier, il ne reste plus que deux grandes tables dans lesquelles on entassait 7 ou 8 élèves. Malgré leurs bons services, elles ont été reléguées dans le sous-sol de l'école. Les nouvelles tables sont en très bon état. Il y a trois grands tableaux noirs dont deux à double face. Au-dessous des fenêtres il y en a 6 petits pour les élèves de cours préparatoire. On y trouve aussi l'excellente collection de cartes Vidal-Lablache. La bibliothèque renferme environ 25 volumes. La commune, aidée par les libéralités de la Société de la V<sup>e</sup> Montagne, n'a reculé devant aucun sacrifice pour introduire une installation matérielle de premier ordre.

### **Recrutement**

Il en a déjà été dit quelques mots. Jusqu'en 1853, les instituteurs se proposaient eux-mêmes pour remplir le poste et étaient agréés par le Conseil municipal, lorsqu'il y avait accord entre les parties. La plupart étaient des jeunes gens des localités voisines. Le recrutement était assez difficile à cause de l'extrême modicité du poste.

À partir de 1853, ils sont soumis au système actuellement en vigueur.

### **Rétribution**

Jusqu'en 1832 les instituteurs sont rétribués exclusivement par leurs élèves. Le conseil municipal a déclaré en 1833 et 1834 qu'il lui est impossible de voter un traitement quelconque à l'instituteur. Mais la situation va s'améliorer peu à peu. De 1836 à 1851, les instituteurs reçoivent de la commune un traitement de 200 F en plus de la rétribution scolaire.

À partir de 1852 ce traitement est porté à 600 F y compris la rétribution scolaire. Quant au chiffre de la rétribution, il a varié à plusieurs reprises; d'abord il était fixé de la façon suivante: 10 sous par mois pour les commerçants à épeler et à lire, 20 sous par mois pour apprendre à écrire et à compter.

Le 13 7<sup>bre</sup> 1841, absolument garder l'instituteur et on veut exiger l'engagement d'un séjour de 3 ans; on établit la rétribution mensuelle à 50 c pour ceux qui commencent à épeler, 75 c pour ceux qui lisent, 1 F pour ceux qui écrivent et calculent. En mars 1842, nouvelle amélioration, qui établit la rétribution sur des bases plus sûres; au-dessus de 9 ans 1 F, de 6 à 9 ans 0 F 75, au-dessous de 6 ans 0 F 50.

Le 12 mai 1845 le taux de la rétribution est porté à 1 F 25 pour les élèves de 1<sup>re</sup> classe, 1 F au-dessus de 6 ans et 0 F 75 au-dessous de 6 ans.

Nous approchons du maximum. 13 mai 1846 nous n'avons plus que deux catégories: au-dessus de 6 ans 1 F 50, au-dessous 1 F. Le dernier pas est fait en 1866, le 18 février; la rétribution est fixée

à 1 F 75 pour les élèves au-dessus de 6 ans et à 1 F 25 pour les élèves au-dessous.

En 1863 une allocation de 80 F est votée à la maîtresse chargée de l'enseignement de la couture. L'étude des budgets communaux nous permet de suivre les progrès de la situation matérielle de l'instituteur.

	En 1860	En 1870	En 1880	En 1890	En 1899
Traitement	600 F	600 F	1000 F	1375 F	1200 F
Supplément de traitement	100	275	275	275	275
Mairie	60	100	200	200	200
Couture		80	80	80	80
Supplémentaire pr couture				100	100
Gratification					200

### **Enseignement et titres de capacité**

Dans la période de 1831 à 1850 les instituteurs à Bray le plus souvent, ne sont munis d'aucun titre de capacité. Quelques-uns en faisant la classe préparaient en même temps leurs examens. Il est évident que les matières enseignées sont peu nombreuses. Elles sont d'ailleurs assez clairement indiquées dans le mode de rétribution des élèves au début: lecture, écriture, calcul et grammaire.

A partir de 1850, les instituteurs sont munis des titres universitaires requis et sont nommés par l'administration et par suite ils sont astreints à suivre les programmes qu'elle leur trace. On ajoute donc peu à peu histoire et grammaire, leçon de choses, dessin, chant ou musique, puis instruction morale et civique, sciences physiques et naturelles, gymnastique. Un état de 1832 indique comme livres en usage: ancien testament, civilité, psautier et grammaire.

### **Fonctions diverses**

Pour augmenter les maigres ressources de son budget, l'instituteur était bien obligé d'exercer diverses fonctions. Une des plus importante était celle de chanter à l'église. En 1839, lors de la nomination de Vard, dans les renseignements communiqués au maire de Bray sur ses aptitudes, on dit qu'il chante passablement. L'allocation fixe qu'il recevait plus le casuel constituait un revenu à considérer. De plus cela ménageait à l'instituteur de bonnes relations avec le curé qui avait droit de surveillance à son école.

Mais autres temps, autres moeurs: le temps a vécu, et il y a une dizaine d'années à Bray que l'instituteur ne paraît plus au lutrin. Les premiers instituteurs, suivant les coutumes locales, allaient le dimanche distribuer l'eau bénite.

Ils recevaient pour les dédommager de leur peine des dons en nature; c'était une mendicité mal déguisée. Quelques-uns prenaient part aux travaux de la moisson. L'arpentage était ensuite un jeu, une récréation. Parmi les multiples fonctions du bon vieux temps, il ne faut pas oublier les sonneries diverses: angélus, offices, décès, etc.

Enfin l'instituteur a toujours rempli à Bray les fonctions de secrétaire de la mairie. Depuis 1794 jusqu'en 1831 comme il n'y avait pas d'instituteur, ce fut le maire M. de Runneval qui fut son propre secrétaire et celui de Conseil municipal.

### **Population scolaire**

Un état de situation du 24 7<sup>bre</sup> 1832 nous fait connaître les chiffres suivants.

Enfants de la commune: garçons 16; filles 8

Id ... hors ... : id 15; id 6.

Un état de 1842 indique que 25 élèves fréquentent l'école de Bray et que 10 autres peuvent la fréquenter. On voit qu'à certains moments de nombreux élèves étrangers venaient des communes voisines à l'école de Bray.

En 1850, lorsqu'on construit l'école, il y a 28 élèves appartenant à la commune. Le chiffre ne s'est pas sensiblement modifié depuis 1832. On se rappelle que la classe fut faite pour 36 élèves. Elle est trop petite en 1858 puisqu'elle est fréquentée par 50 élèves dont 12 des hameaux voisins. Puis comme une marée mouvante, le chiffre continue à s'élever. On compte 59 élèves en 1876. On bâtit alors la nouvelle école pour 60 élèves; il y en a 65 en 1890, 68 en 1894 et 78 en 1899. Toutefois il faut comprendre dans ce nombre 12 élèves appartenant au hameau de la Grenouillère qui a demandé son annexion à la commune de Bray.

### **Tableau des instituteurs**

Bertaux	1831 -1834
Guimier	1834
Gonon François	1835 -1838
Vard	1839 -1840
Boulllet	1841
Lefèvre Clément	1841 -1853
Drouet	15 8 <sup>bre</sup> 1853 - fév <sup>er</sup> 1855
Lesserteur	fév <sup>er</sup> 1855 -2 mai 1866
Soulier	2 mai 1866 - 12 juin 1869
Dureau	12 juin 1869 -16 juin 1871
Soulier	16 juin 1871 - 27 9 <sup>bre</sup> 1876
Lebrun	27 9 <sup>bre</sup> 1876 - 8 7 <sup>bre</sup> 1877
Bacouel	8 7 <sup>bre</sup> 1877 - 1 <sup>er</sup> mai 1895
Dabrus	1 <sup>er</sup> mai au 10 mai 1895
Danger	10 mai 1895

## **Bibliothèque**

*Le 10 août 1862, en vertu d'une circulaire préfectorale, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la création d'une bibliothèque scolaire. Mais malgré son vif désir d'acquérir un corps de bibliothèque il se trouve dans la plus complète impossibilité de voter les fonds pour cet objet. A la session de mai 1880, le Conseil vota la proposition d'une armoire bibliothèque et de livres. Immédiatement on se met à l'oeuvre et la bibliothèque est organisée. Une souscription produisit 80 F en 1881. Les bénéfices sur un tir organisé par l'instituteur M. Bacouel procura 80 F de ressources en 1883. Le Conseil municipal vota pendant plusieurs années une allocation de 30 F destinée à l'achat de livres. Une concession ministérielle de juin 1880 a doté la bibliothèque de 45 ouvrages. Une 2<sup>e</sup> du Conseil général du 20 mars 1883, l'a augmentée de 30 ouvrages. Aujourd'hui la bibliothèque compte 28 volumes; le nombre de prêts reste stationnaire depuis plusieurs années. Il s'élève à 150 environ. Plusieurs causes s'opposent à l'augmentation des lecteurs: un certain nombre d'ouvrages sont peu intéressants, beaucoup ont été lus par les assidus et il n'a pas été acheté de livre nouveau depuis 10 ans, la bibliothèque n'en pouvant plus contenir. Une annexe serait nécessaire.*

## **Etat actuel**

*L'instituteur suit l'organisation pédagogique de Seine-et-Oise, élaborée en 1893, tant en ce qui concerne les programmes que l'emploi du temps. Leur application est rendue très difficile à cause du trop grand nombre d'élèves; aussi pour remplir à peu près exactement ces programmes et ne pas négliger le cours préparatoire, l'instituteur est-il obligé de faire chaque jour 1 h 1/2 à 2 h 00 de classe supplémentaire pour les élèves des cours élémentaire et moyen.*

## **Résultats obtenus**

*Les statistiques annuelles concernant l'école de Bray, nous donnent les résultats suivants, y compris l'année 1899: 31 élèves ont été reçus à l'examen du certificat d'études dont 26 depuis 1890; 2 élèves ont été admissibles au concours des bourses d'enseignement primaire supérieur; 1 seul a pu obtenir une bourse.*

*Enfin cette année un élève a été reçu au brevet élémentaire et ensuite admis à l'école normale d'instituteurs de Versailles.*

## **Cours d'adultes, conférences, œuvres post-scolaires**

*Lors de la 1<sup>ère</sup> organisation des cours d'adultes en 1866, on en ouvre un à Bray. Mais il ne dut pas répondre au but proposé, car une statistique porte qu'il n'y en eut pas en 1867. Depuis*

*cette époque on n'essaya pas de tenter l'épreuve. Pour répondre aux vœux de l'administration un cours d'adultes a été ouvert pendant l'hiver 1898-99.*

*Au début il comptait une vingtaine d'élèves des 2 sexes. Il a été fréquenté régulièrement par une quinzaine d'entre eux. Le résultat a donc été satisfaisant. L'instituteur étant surchargé par les travaux de la classe de 75 élèves, du cours d'adultes, n'a pu songer à faire des conférences. Quant à la mutualité scolaire, elle ne peut trouver d'adeptes à Bray, à cause des institutions de mutualité et de prévoyance établies par la société de la V<sup>e</sup> Montagne.*

*Bray-Lû le 5 septembre 1899*

*L'instituteur*

*G. DANGER*